

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matières du tems.

NOVEMBRE 1727.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXVII.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur,*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages , tant de Litterature que de Politique , & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg , chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé , & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres , tant de ses impressions , que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux , tant corps complets que mois separez , & differens Journaux Litteraires , Historiques & Politiques , comme Republiques des Lettres , Histoire des ouvrages des Sçavans , Histoire critique de la Republique de s Lettres , l'Europe savante , &c.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Novembre 1727.

ARTICLE I.

*Contenant quelques piéces de Litterature ;
& autres remarques curieuses.*

F*Rance.* La tenuë d'un Concile Provincial en *France* est une chose si peu ordinaire, & la Cour, depuis un grand nombre d'années, paroïsoit si peu approuver ces Assemblées Ecclésiastiques, que tout le Royaume a les yeux ouverts sur celui qui vient d'être convoqué à *Ambrun*. * Le sujet de cette convocation n'est pas moins interessant: il s'agit d'y condamner la personne & la Doctrine d'un Evêque; & cet Evêque est Mr. de *Senex*, si connu de même que Mrs. de *Mirépoix*, de *Montpellier*, & de *Boulogne*, par son appel de la Constitution *Unigenitus* au futur Concile general; par son opposition à la signature du Formulaire d'*Alexandre VII.*, & en dernier lieu par son Instruction Pastorale du 28. Août 1726. C'est sur ces trois chefs que

X 2 route

* *Ambrun*, Ville de la Province du Dauphiné; dont Mr. Tencin est Archevêque, & en cette qualité Président du Concile.

toute la procedure du Concile déjà faite & à faire, doit particulièrement rouler. On ne doit pas s'attendre de trouver ici aucune discussion des matieres, mais seulement un détail Historique de ce qui se passera, avec les principales pièces qui y auront quelque raport. La premiere dont nous ferons usage, & qui est comme la baze & le fondement de cette affaire, est le discours de Mr. l'Abbé d'Hugues en qualité de Promoteur, pour dénoncer au Concile l'Instruction Pastorale de Mr. de Senex. La seconde contiendra les griefs de Mr. l'Evêque de Senex, répandus dans une Lettre circulaire adressée par ce Prélat aux Evêques de France, & avec ces deux pièces on sera suffisamment au fait.

Discours de Mr. l'Abbé d'Hugues, Promoteur du Concile d'Ambrun, pour dénoncer l'Instruction Pastorale de Mr. l'Evêque de Senex.

M O N S E I G N E U R,

CE Saint Concile étant principalement assemblé pour traiter les affaires les plus pressantes qui concernent le dogme de la Foi, je n'ai point trouvé d'objet plus digne de votre attention, que de vous parler d'un Ouvrage, qui dès qu'il a paru, a révolté le public, scandalisé les foibles, allarmé les Catholiques, excité le zèle de plusieurs Saints Evêques; Ouvrage qui vous interesse d'autant plus, qu'il est né sous vos yeux, & qu'il porte un nom respectable dans cette Province.

A ces traits, vous reconnoissez, sans doute, l'Instruction Pastorale, imprimée sous le nom de Mr. l'Evêque de Senex, en date du 28. Août 1726. jour de St. Augustin. Je ne saurois dissimuler la peine que je ressens, d'être obligé d'attaquer

des Princes &c. Novemb, 1727. 323

un Ecrit, que le public & le titre même attribuent à ce Prélat. Prévenu dès mon enfance pour le caractère Episcopal; élevé dans un état qui fait gloire de reconnoître d'une manière particuliere les Evêques pour ses Superieurs, j'avois toujours admiré dans Mr. l'Evêque de Senez le don précieux de la parole, dont celui, de qui tout bien procedé, l'a si avantageusement orné; un don si rare, soutenu par la gravité de ses mœurs, & relevé par un extérieur modeste & regulier, sembloit devoir nous retracer en lui l'idée des hommes Apostoliques, dont il est un Successeur par sa dignité.

Mais c'est en cela-même que je trouve un nouveau motif de persister dans la conduite que jetiens. Plus le suffrage de Mr. de Senez a de poids, plus les erreurs qui s'autorisent de son nom sont dangereuses; d'ailleurs l'amour que je dois à la Religion, le serment solennel que je fais de remplir avec zèle & avec exactitude le Ministère que vous avez daigné me confier, m'obligent de fouler aux pieds toute considération humaine. Non, il ne m'est point permis de balancer entre mon inclination & mon devoir; point de respect, point d'estime, point de sentiment de cœur que je ne veuille sacrifier aux obligations de mon état. Je parle ici au nom de toute la Province; les Prêtres & les Levites empruntent ma voix pour s'adresser à leurs Peres; le peuple allarmé demande à ses Pasteurs, qu'ils éloignent par leur autorité le pâturage empoisonné qu'on lui offre, déguisé sous de belles fleurs.

Toute la France a les yeux sur vous; l'Eglise entiere est attentive à vos démarches. Que ne doit-elle pas attendre d'un Concile où se trouvent assemblez au nom de J. C. des Evêques que leur science, leur attachement à la saine Doctrine, leur piété, leur zèle pour la Religion, rendent encore plus re-

commandables que la Dignité dont ils sont revêtus ; Que n'attend-elle pas d'un Concile dont le Chef, ayant seu par ses talens, par sa vertu singuliere, par un esprit superieur, gagner la confiance & l'accès familier de deux Souverains Pontifes, a puisé dans cette source pure les principes les plus sûrs de la Foi, & de la Morale Chrétienne ; qui dans son Diocese est l'exemple de son Clergé par sa pieté, l'admiration & l'amour de son peuple par ses Vertus Episcopales.

L'Ecrit que je vous dénonce, Messieurs, merite toute votre indignation, & contient, je le dis, avec douleur, mais je ne puis le taire ni le dissimuler, la force de la verité m'ordonne de parler ; il contient, dis-je, des principes monstrueux, des maximes séditieuses, des erreurs capitales, plus d'une fois prosrites, plus d'une fois anathematizées par l'Eglise. Le Formulaire d'Alexandre VII. reçu & observé dans ce Royaume depuis plus de 60. ans, y est condamné, du moins contredit & rendu inutile ; la signature pure & simple de ce même formulaire y est traitée de vexation ; elle y est dépeinte comme la source de bien des maux qui affligent depuis long-tems l'Eglise de France. La Bulle-même, Vincam Domini Sabaoth, donnée par Clement XI. y est expliquée d'une maniere si illusoire, qu'elle ne semble n'y avoir été rapellée que pour y être indignement joïée, & ouvertement démentie.

Cette Lettre Pastorale n'est pas moins injurieuse à la Bullé Unigenitus, qui par l'acceptation du Corps Episcopal, par les Lettres Patentes de 1714., & par la Declaration du Roi de 1720., fait également la Loi de l'Eglise & de l'Etat. Oserai-je vous exprimer les excez de l'Auteur sur ce sujet ! Il nous la represente comme une Bulle qui a été donnée pour autoriser des opinions dangereuses con-

des Princes &c. Novemb. 1727. 325

tre le Dogme ; des maximes de relâchement sur la Morale ; des abus sur la Discipline, & de faux principes sur la Hierarchie, qui donne atteinte, qui renverse, qui proscriit des Dogmes orthodoxes, les regles sûres des mœurs, l'administration legitime des Sacremens, nos Loix & nos usages les plus sa- crez.

Enfin cette Lettre donne les plus grandes loüan- ges au Livre des Reflexions de Quelnel. L'Auteur ose représenter & conseiller aux Diocesains de Senez, la lecture de ce Livre, également prescrite par l'Au- torité suprême de l'Eglise, & par celle du Souverain Pontife. Voici ses propres paroles ; C'est un Livre qui non seulement ne merite aucune censure, mais qui est très digne d'être lû comme renfermant le langage de divines Ecritures & des Sts. Peres, comme rempli de lumieres & d'onction, & très- propre à nourrir la pieté des Fideles, en les fai- sant entrer dans l'esprit des Mysteres de J. C., & en leur donnant l'intelligence. Il y auroit encore beaucoup d'autres excez à reprendre dans cette in- struction Pastorale, mais en m'arrêtant principale- ment aux 3. points qui viennent d'être touchez ;

Je requiers en premier lieu que Mr. l'Evêque de Senez déclare si cette Lettre Pastorale est en effet de lui ? Que s'il reconnoit qu'elle n'est pas de lui, il ait à la desavoüer absolument & à la condam- ner. Que s'il la reconnoit de lui, il ait de même à la condamner & à la retracter, principalement dans tout ce qu'il dit de contraire à la signature pure & simple du Formulaire, à l'acceptation réelle & sincere de la Bulle Unigenitus, & dans tout ce qu'il y avance pour autoriser le Livre des Refle- xions de Quelnel, sans approuver le reste de ce qui pourroit se trouver de reprehensible dans cette Let- tre.

Je requiers en second lieu que ladite Lettre Pastorale sera condamnée par le Concile, en cas d'aveu ou de javeu de Mr. l'Evêque de Senez, & je suis conclus à ce qu'il vous plaise m'accorder Acte de la presente requisition & du contenu d'icelle.

Les recusations & les protestations d'incompétence contre le Concile, faites par Mr. l'Evêque de Senez, ayans été déclarées nulles par l'Assemblée, comme nous le dîmes le mois dernier, il fut unanimement décidé dans la Congregation du 20. Août, que son Procès seroit instruit, conformément aux Regles des Sts. Canons: d'autant, que ce Prélat avoit reconnu pour son ouvrage l'Instruction Pastorale du 28. Août 1726.; qu'il avoit déclaré en être l'Auteur, & vouloir en soutenir la Doctrine, & qu'il avoit paraphé la premiere & la dernière page d'un exemplaire qui lui fut juridiquement représenté. C'est à cette occasion que Mr. de Senez a fait publier la Lettre circulaire suivante, pour lui servir de defence, & dans laquelle sont contenus ses griefs.

Lettre circulaire de Mr. l'Evêque de Senez aux
Evêques de France, au sujet du Concile
d'Ambrun.

M O N S E I G N E U R,

L'Interêt commun de l'Episcopat qui nous unit, ne me permet pas de vous laisser ignorer ce qui se passe ici à mon sujet dans le Concile de cette Metropole. Ma douleur est de ne pouvoir vous en faire part, sans découvrir des faits peu honorables à mes Conprovinciaux, & que la charité, aussi bien que mon respect pour eux, me porteroit à ensevelir dans un silence éternel, s'il ne s'agissoit dans cette affaire

que

des Princes &c. Novemb. 1727. 327

que de mes interêts personnels. Je me contenterois de gemir de mon oppression dans le secret, & imitant la conduite du premier des Pasteurs, je me livrerois comme lui, sans aucune plainte, à l'injustice de ceux qui ont formé le dessein de me condamner.

Mais l'Episcopat deshonoré & outragé dans ma personne, le Droit des gens ouvertement violé, la liberté des Conciles anéantie, l'ordre judiciaire des Canons renversé dans ce qu'il a de plus essentiel, toutes les Loix divines & humaines foulées aux pieds, & ce qui est une suite nécessaire, l'Eglise scandalisée & exposée par de telles injustices aux reproches & aux injures des Herétiques; tant de motifs réunis, m'obligent de rompre le silence, & de me plaindre à ceux qui peuvent apporter quelque remède à de si grands maux.

Ce ne sont point ici, Monseigneur, de vaines exagérations, ni des déclamations outrées; le simple exposé de la conduite qu'on a tenue à mon égard, depuis l'ouverture de ce Concile, vous fera connoître avec quelle exactitude & quelle sincérité je vous parle.

Vous sçavez, Monseigneur, que plusieurs Prélats de l'Assemblée de 1725. prièrent le Roi, malgré l'opposition de plusieurs de leurs Collegues, d'accorder un Concile Provincial à Narbonne contre Mr. l'Evêque de Montpellier, & un autre à Rouën contre Mr. l'Evêque de Bayeux. Ce projet peu mesuré, fut rejeté comme il le meritoit. Mais Mr. l'Archevêque d'Ambrun, poussé par des ressorts plus secrets, a demandé & obtenu un Concile pour sa Province, que le Roi a permis, en assurant par sa Lettre de cachet du 24. Mai, que tout se passeroit selon les loix & les formes Canoniques. Cette promesse n'a fait entreprendre un rude voyage, malgré

gré mon âge de plus de 80. ans , pour obéir aux ordres de S. M. ; mais le violement de toutes les Loix & de tous les Canons me cause aujourd'hui la douleur la plus sensible. Voici le fondement de mes plaintes & de mes griefs.

1. Sur le bruit general de tout le Royaume, que ce Concile étoit convoqué contre moi personnellement, je fis signifier à Mr. l'Archevêque d'Ambrun le 11. Août, un Acte d'incompétence, dressé par les plus habiles Avocats & Canonistes de Paris, par lequel je reconnoissois le Concile legitime, & offrois d'y assijier, tant qu'il se tiendroit dans les bornes de sa compétence ; mais que s'il entreprenoit de juger de ma personne & de mes Ecrits, qui par mon Appel de 1717. sont sous la protection de l'Eglise universelle, je declarois incompetent le Concile d'Ambrun. Mais une demande si conforme aux Loix & aux Canons n'opera rien.

2. Quoique cet Acte ne fut qu'un moyen de paix & de conciliation, les ennemis de ma personne & de ma cause, commencerent avant l'ouverture du Concile à employer contre moi l'artifice & la violence: un de mes amis m'ayant envoyé de Digne un Messager chargé de quatre Memoires importants pour ma deffense, ce Messager fut arrêté aux Portes d'Ambrun, d'où il fut mené chez Mr. le Lieutenant de Roi, & par ses ordres ou autres, fut conduit en prison, où il est encore détenu depuis 14. jours. Mes papiers lui furent enlevés, & quelques remontrances que j'en aye faites même à Mr. l'Archevêque d'Ambrun, il m'a toujours assuré ignorer ce fait, qui cependant est public dans toute la Ville, & je n'ai pu obtenir là-dessus aucune justice.

3. Pour couvrir cette démarche, on en a fait une autre aussi injuste, en ajoutant à la Garde Militaire,

re, une Garde Bourgeoise à chaque Porte, qui arrête tous les étrangers, examine ce qu'ils portent, & les fait conduire chez Mr. le Lieutenant de Roi. Ce qui cause une telle terreur parmi ceux dont je pourrois tirer quelque secours, que j'ay été abandonné par un Notaire Greffier de mon Clergé, mon unique conseil jusqu'alors, & que je ne puis plus recevoir ni Lettres ni papiers pour ma défense.

4. Apres ce procedé, avant l'ouverture du Concile, on commença dès la premiere Congregation generale, tenuë le 16. Acût après midi, par donner atteinte à la liberté necessaire à cette Assemblée, en voulant me priver de deux Theologiens que j'avois choisis, pendant que Mr. l'Archevêque en avoit 14. pour lui & pour deux Evêques du Concile. Il proposa dans cette Vûë une Commission pour examiner les Theologiens, & sur ce que je representai, que c'étoit faire injure aux Evêques qui en étoient les garants, & qu'il n'y avoit dans les Conciles aucun exemple de pareilles Commissions, il proposa un autre moyen: ce fut d'obliger tout le Concile, sans exception, à promettre par serment de garder le secret sur les opinions. En vain j'exposai qu'un tel serment n'étoit ni necessaire, ni juste, ni conforme à la liberté & à l'usage des Conciles. Mr. l'Archevêque m'objecta l'exemple du Concile de Bourdeaux en 1624., où l'on avoit, disoit-il, exigé de toute l'Assemblée un pareil serment; mais dans la Congregation generale qui suivit, j'exposai à l'Assemblée, que j'avois examiné avec mes Theologiens un grand nombre de Conciles Provinciaux, où il n'y avoit aucun serment sur le secret, & que dans celui de Bourdeaux, le serment ne regardoit ni les Evêques ni les Theologiens, mais seulement les Députez & les Officiers, desquels on l'exigea alors pour des raisons très-particulieres au tems,

au lieu & aux mesures que l'on vouloit prendre contre les violences des Seigneurs Temporels. Toutes mes remontrances & mes raisons furent inutiles sur ce point, on exigea le serment de tout le Concile sur le secret; ce qui ôte la liberté du Concile, & me met dans l'impuissance d'apprendre aucunes des vraies ou fausses démarches qu'on y fait contre moi.

5. Dans la même Congregation generale du Lundi 18., on continua de violer la forme des jugemens Canoniques; car au préjudice de l'incompétence signifiée, & avant que de l'avoir examiné, & y avoir fait droit, Mr. l'Archevêque excita le Promoteur à faire une dénonciation de mes Ecrits en termes si violens & si outrageux, qu'il seroit difficile d'en trouver des exemples; puisque l'incompétence n'étant point encore jugée, le Promoteur n'étoit point en droit de faire cette dénonciation, ni le Concile de la recevoir.

6. La dénonciation ne fut pas plutôt finie par le Promoteur, que le Président, sans aller aux voix, prononça lui-même ces paroles: Mr. le Promoteur on vous donne Acte de vôtre réquisition; ce qui est une violation commune à tous les Tribunaux, qui oblige le Président à recueillir les opinions des Juges.

7. Je demandai ensuite que cette dénonciation, toute noire qu'elle étoit, fut inscrite dans les Registres, & que le Concile m'en concedât Acte ou copie; ce que Mr. le Président me promit devant tout le monde, sans que j'aye pu l'obtenir jusqu'à ce jour, quelque demande que j'en aye faite.

8. Mr. l'Archevêque en me promettant les Actes que je demandois, me proposa de me retirer pour laisser au Concile la liberté de délibérer: alors un de mes Theologiens m'ayant dit un mot à l'oreille,

pour

pour me faire souvenir de la resolution que j'avois prise, de demander que mon premier Acte, qui étoit celui d'incompétence, fut lu auparavant à tout le Concile en ma présence, offrant de me retirer si l'on me promettoit d'y statuer; Mr. l'Archevêque attaqua pour lors mes Theologiens; & se rendit leur accusateur; & l'un des deux ayant demandé la liberté de dire deux mots pour sa deffense, Mr. l'Archevêque, sans consulter le Concile, dit tout haut; non, non, Monsieur, il faut que vous sortiez tous les deux tout à l'heure, le Concile ne souffre point de gens suspects, & ne veut point vous écouter. Il me fut inutile de représenter quelque chose pour leur justification; de montrer qu'on ne pouvoit priver un Evêque du droit de choisir deux Theologiens pour être son conseil & sa deffense; que cela étoit conforme à la liberté dont devoit jouir cette Assemblée, à l'usage de tous les Conciles; on n'eut aucun égard à ma remontrance; ainsi on me priva de la liberté de me deffendre.

9. Je fus donc obligé de sortir du Concile avec mes deux Theologiens; & une heure après étant rentré seul, je demandai si on avoit lu au Concile mon Acte d'incompétence, & si on y avoit fait droit? Mr. l'Archevêque me dit alors, qu'il ne vouloit point répondre sur cet article, jusqu'à ce que j'eusse reconnu mon Instruction Pastorale; de sorte que le Concile, sans vouloir encore déclarer s'il étoit mon Juge ou non, m'obligeoit de me soumettre à son Tribunal. Je fus donc contraint, après plusieurs remontrances, de déclarer que la demande que l'on me faisoit pour lors, regardant ma foi, je pouvois & devois lui rendre témoignage, sans préjudicier à mes droits; ainsi je reconnus mon Instruction Pastorale, & je la signai.

10. Ce fut alors seulement que Mr. le Président

me déclara, que le Concile, sans avoir égard à la signification faite le 11. de ce mois de mon Acte d'incompétence, qu'il avoit jugé frivole & illusoire, passeroit outre à l'examen de mon Instruction Pastorale : ainsi au préjudice d'un Appel public qui saisis un Tribunal Supérieur, le Juge inférieur s'en retient la connoissance, sans avoir même iù au Concile, comme plusieurs me l'ont assuré, l'Acte qui lui en disputoit la compétence.

11. Dans cette extrémité, n'ayant plus d'autre défense, je produisis avec une extrême peine, & lûs en plein Concile un second Acte par lequel renouvelant le premier sur l'incompétence, je recusois personnellement tous & chacun de Messieurs les Prélats, pour les motifs énoncés dans ledit Acte, & je le laissai en original sur le Bureau, demandant Acte du dépôt que j'en faisois, ou du moins une copie authentique, ce qui m'a été refusé jusqu'à présent ; de sorte qu'on me prive par là des pièces nécessaires pour ma défense.

12. Ce second Acte ne fit pas plus d'impression que le premier. Car dans la Congregation du lendemain, les Seigneurs Evêques, quoique recusés personnellement, jugerent eux mêmes la recusation, nulle, frivole, illusoire, & frustratoire ; ce qui est une contravention formelle à toutes les Loix naturelles, Civiles & Canoniques, selon lesquelles jamais personne n'est Juge dans sa propre cause.

13. Après cette démarche, le Concile députa Mr. l'Evêque de Glandeve, avec plusieurs autres personnes, pour m'inviter à venir prendre place dans l'Assemblée, m'assurant que j'aurois la consolation d'entendre la décision qui venoit d'être rendue sur les recusations personnelles ; ce qui renferme une insulte, en me présentant ma condamnation injuste, comme un objet consolant, & un piège, en
voulant

des Princes &c. Novemb. 1727. 333

voulant sous une espece de civilité, me faire connoître un Tribunal reculé.

14. Une heure après, je vis arriver le Sr. Michel, Secrétaire du Concile, avec des Témoins, pour m'apprendre le jugement rendu sur mes recusations personnelles, ce qu'il fit par la simple lecture d'un papier; & sur la demande que je lui fis de m'en délivrer un Acte en forme, il me repondit que ce n'étoit point l'usage en matiere criminelle de délivrer des extraits, & qu'on se contentoit d'en faire la lecture à ceux qui sont prévenus de crime; ainsi dans un jugement Ecclésiastique, on traite un Evêque comme un scelerat, sur le point d'être condamné au dernier supplice, comme je le dis moi-même nudit Sr. Michel.

Cette suite d'irregularitez m'a mis dans la necessité de faire signifier au Promoteur par un simple Sergent au refus des deux Apperiteurs du Concile & des 2. Huissiers Royaux, un Acte, par lequel renouvelant mes Actes d'incompetence & de recusations personnelles, je proteste de nullité de tout ce qui a été fait, ou pourroit se faire au contraire; & je declare en termes formels que j'en suis Appelant dès maintenant devant qui en a droit.

Voilà, Monseigneur, un exposé fidele de la conduite que les Evêques du Concile d'Ambrun ont tenuë à mon égard jusqu'à ce jour. Je ne doute point que la vûë de tant d'injustices réunies, n'excite votre zèle contre ceux qui en sont les Auteurs; mais j'ai lieu d'attendre quelque chose de votre amour pour le bien de l'Eglise & le bien de l'Episcopat. Je me flatte donc que voudrez bien vout unir à ma cause pour empêcher que je n'en sois opprimé par les voyes les plus irregulieres qu'on puisse employer. S'il y a jamais eu dans l'Eglise une occasion où le zèle & la charité Episcopale ait dû s'animer,

nimer, c'est, sans doute dans celle-ci, où il ne s'agit pas seulement de mon oppression particulière, mais encore de l'avilissement de notre Dignité commune. J'espere ce secours de vôtre piété, & j'ai l'honneur d'être, &c. JÉAN, Evêque de Senz. A Ambrun ce 27. Aout 1727.

Nous en demeurons là, en attendant la suite de ce fameux Procès, qui ne peut manquer de devenir de plus en plus curieux & intéressant.

II. Le mot de l'Enigme du mois dernier est l'Ecrevisse. Elle se trouve déjà dans le mois de Février 1724., & c'est par mégarde qu'on l'a employée une seconde fois. On aura soin de ne plus faire de pareilles bêtises.

ENIGME.

Dans ma Cellule solitaire
 Je me tiens renfermé pendant tout un Hyver;
 Quoiqu'en ce tems j'observe un jeûne fort austere,
 En parfaite santé je sçai me conserver:
 Je me montre au Printems & ne crains point la pluye,
 Je vais courir les Champs sans quitter ma maison,
 Et la porte avec moi dans un autre Canton
 Quand dans un quartier je m'ennuye;
 Mais un seul coup de pied suffit pour la briser,
 Tant les murailles sont fragiles,
 Et les Massons les plus habiles
 Ne peuvent plus la redresser.

III. Angleterre. Un tremblement de terre se fit sentir dernièrement en divers endroits des Comtez de Strafford & Shorp, dans la Principauté de Galles & de Dartmouth, qui n'ayant duré qu'une minute, ne renversa que peu de maisons & quelques
 vicilles

des Princes &c. Novemb. 1727. 335

vieilles cheminées. Mais aux environs de *Margan* les effets en furent beaucoup plus violens & plus sensibles: les gens qui travailloient à la Campagne entendirent sous terre un bruit pareil à celui de plusieurs coups de Canon & de Tonnerre; le mouvement des arbres fut très grand, & les cloisons des Prez & des Jardins furent renversées. Les portes des Eglises & des maisons s'ouvrirent d'elles-mêmes en plusieurs endroits, & les eaux de la Riviere s'étant tout à coup extraordinairement enflées, devinrent blanches comme du lait.

Mr. Moordi, Recteur de *Dudenghurst* dans le Comté d'*Essex*, a présenté au Roi à *Kensington* son Livre intitulé, *Hugonis Grotii annotationes in vetus & novum Testamentum compendiatæ*. C'est-à-dire, *Abregé des annotations de Grotius sur le vieux & le nouveau Testament*.

On a publié à *Londres* un projet pour imprimer par souscription en 4. vol. in 4°. toutes les Oeuvres du Docteur Abadie, Doyen de *Killaloy* en *Irlande*. La souscription est de deux Guinées & demie, dont on payera une Guinée en souscrivant, & le reste en recevant les 4. volumes.

La Reine qui a beaucoup de goût pour les belles Lettres, a ordonné d'ériger dans le Palais de *St. James* une Bibliothèque, qui sera composée des plus beaux & des plus curieux Livres de toutes les Facultez.

On travaille à la *Tour* à fraper 1500. Médailles d'or & d'argent pour être distribuées le jour du couronnement du Roi & de la Reine. Sur celles pour le Roi, on voit d'un côté le Buste de S. M. avec cette Inscription;

*Georg. II. Dei Gr. Mag. Brit. Fran. &
Hib. Rex, &c.*

Sur le revers, S. M. assise dans la Chaise du
Y Roi

Roi *Edouard*, & la *Concorde* portant une *Corne* d'abondance qui couronne le Roi, avec cette *Devise*,

Volentes per populos.

Et dans l'exergue,

Inaugurat. oct. 4. 1727.

Sur celles de la Reine, d'un côté est le *Buste* de cette Princesse avec cette *Inscription*,

Carolina D. G. Mag. Brit. Fr. &

Hib. Regina, &c.

De l'autre l'effigie de *S. M.* étendant le bras droit vers une image qui représente la *Religion*, avec cette *Devise*,

Hic amor.

Et l'autre bras à gauche, avec ces mots,

Hæc Patria.

Et dans l'exergue,

Inaugurat. oct. 4. 1727.

IV. *Pays-Bas*. Les vers suivans ont été faits à l'occasion de l'arrivée du jeune Prince de *Nassaw-Orange* à *Utrecht*, qui vient achever ses études dans l'*Université* de cette *Ville*.

A. S. A. S.

Illustre rejetton de ces *Heros fameux*
Dont nous cherissons la *memoire*,
Qu'il est beau de te voir en soutenir la *gloire*
En digne *Fils* de tes *Ayeux*.

Ils revivent en toi dès l'âge le plus tendre.
Comme eux, *Prince*, tu fais un indigne *repos*.
C'est pour les imiter qu'ici tu viens *apprendre*
Ce qui peut mettre l'homme au-dessus du *Heros*.

A toutes les vertus d'une auguste naissance,
Déjà, *Prince*, tu joins mille autres *qualitez*.

Viens

des Princes &c. Novemb. 1727. 337

*Viens faire éclore ici cette heureuse semence ;
Surpasse, s'il se peut, tes Ayeux si vantés.*

*Ainsi vint s'exercer dans nôtre Academie
Le sage & vaillant Prince à qui tu dois le jour.
Comme lui tu verras ta démarche suivie
D'un tribut general de respect & d'amour.*

*Puisse-tu, même avant le nombre des années,
Remplir tes hautes destinées !
Puisse-je en être le Heraut,
Pour aider à la Renommée
Par ma foible voix animée,
A prôner en tous lieux un Prince sans défaut.*

Jean LEONARD, Libraire à Bruxelles, imprime
l'*Histoire des grands Chemins de l'Empire Romain*,
par Nicolas BERGIER, nouvelle Edition, enrichie de
Cartes, 2. vol. in 4o.

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considéra-
ble en ESPAGNE, en POR-
TUGAL, & en BARBARIE ;
depuis le mois dernier.*

I. **E**spagne. Les choses sont ici dans le même
état que le mois dernier, à la reconcilia-
tion près de cette Cour avec celle de France, dont
il n'y a plus aucun lieu de douter. Le seul avan-
tage qu'il semble que l'on peut tirer du rétablis-
sement de la bonne harmonie entre ces deux Cou-
ronnes, est que les Négociations étans sur un
meilleur pied, & les affaires se traitans avec plus

de confiance, les differends pourront s'ajuster plus aisément par la Médiation des Puissances qui voudront bien s'y interesser. Mais à moins d'une satisfaction convenable, on ne doit gueres s'attendre que l'*Espagne* change rien à la conduite qu'elle a tenuë jusqu'à present; & il est aisé de sentir que par cette satisfaction, on entend la restitution de *Gibraltar*. Que l'*Angleterre* rende cette Forteresse, & on verrabientôt les Articles préliminaires signez, les Vaisseaux *Anglois* arrêtez en *Amerique*, relâchez, & les effets de la Flotille distribuez aux interessés sur le pied dont on est convenu. Je ne sçai si je me trompe; mais il n'est pas croyable que l'*Espagne* fasse naître de pareils obstacles, qui proprement ne sont que des minuties, si ce n'est pour amener l'*Angleterre* au point où elle souhaite qu'elle soit, ou pour trouver dans les longueurs des Négociations des moyens d'accommodement, qui puisse les satisfaire réciproquement. Toutes ses démarches jusqu'à present n'ont tendu qu'à l'affermissement de la Paix & de la tranquillité generale; quelle aparence qu'elle voulût traverser un si beau projet, dans le tems qu'il est sur le point de s'exécuter, si elle n'avoit des vûës qui la forcent, pour ainsi dire, d'agir comme elle fait? & ces vûës peuvent-elles avoir d'autre objet que la restitution de *Gibraltar*? On sçait que cette Place a toujours fait partie de la Monarchie d'*Espagne*; qu'elle est située dans son continent sur les Côtes d'*Andalousie*, & qu'elle ne peut la laisser en des mains étrangères, sans interesser extrêmement sa gloire & la sûreté du Commerce de ses Sujets. On parle fort d'une Alliance entre les Cours de *Vienne*, de *France*, d'*Espagne* & de *Portugal*; mais on en doute, avec d'autant plus de raison, que les Puissances de l'*Europe* paroissent plus

des Princes &c. Novemb. 1727. 339

plus disposées à travailler à affermir le repos, qu'à se fortifier les uns contre les autres par de nouvelles Alliances. Cependant les ordres ont été donnez de completer à tout événement, les Troupes tant Cavalerie qu'Infanterie, & de bâtir à *St. André* encore un Atelier, pour la construction de quelques nouveaux Vaisseaux.

II. L'Etiquette de cette Cour ne permettant pas à la Reine d'écrire que 30. jours après ses couches, cette formalité a fait retarder jusqu'au 30. Août le départ de deux Exprez qui furent dépêchez ce jour là à *Paris*, l'un avec la reponse de L. M. aux Lettres par lesquelles le Roi de *France* leur avoit fait part de la Naissance des deux Princesses ses filles, & l'autre avec celle à la Lettre que le Cardinal de Fleury avoit écrite au Roi au sujet des differends avec l'*Angleterre*. Dans cette dernière reponse sont contenus les motifs sur lesquels le Roi se fonde, *Primo*, pour refuser aux *Anglois* la restitution du Vaisseau le *Prince Frederic*, appartenant à la Compagnie du *Sud*, souhaitant que cette affaire soit portée & examinée au prochain Congrès; que cependant S. M. s'en rapporte à la Médiation du Roi T. C.; mais si ce Navire doit être rendu, S. M. T. C. doit auparavant s'employer à ce que les *Anglois* démolissent un Fort qu'ils ont bâti sur le territoire de la *Floride*; qu'ils abandonnent l'Isle de la *Providence*, dont ils se sont emparez; & une Baye sur la Côte de *Campeche*, où ils coupent beaucoup de bois. A l'égard de *Gibraltar*, S. M. offre de passer un Expédient sur la levée entière du siege de cette Place & sur les prises faites de part & d'autre par les Vaisseaux de Guerre; à condition que l'Ambassadeur d'*Hollande*, qui a les ordres du Roi de la *Grande Bretagne*, tant pour le Comte de Portmore, que

pour les Amiraux Wager & Hozier, les délivrera incessamment, afin que les hostilités cessent tant en *Europe* qu'en *Amerique*; pour ce qui est des prises faites par les *Espagnols* depuis la signature des Préliminaires, S. M. en ayant déjà ordonné la restitution. De sorte que les affaires sont à peu près dans la même incertitude; le tems, comme on le voit, s'écoulant en Négociations dont on ne voit pas la fin. Le Roi a donné le Gouvernement de *Sarragosse* au General Major Trincheria; celui de la *Corogne*, au General Major d'Antona; celui de *St. Sebastien*, au Brigadier Caretani, & celui de *Barcelonne*, vacant par la mort du Lieutenant General Ribadeo, au Comte de Roideville, qui étoit pourvû de celui d'*Alicante*, & dont le Roi a disposé en faveur de Dom Alexandre de la Motte, Maréchal de Camp. Le Comte de Pas Feuquieres, Brigadier, a obtenu celui de *Monçon*; le Colonel Dom Joseph d'Usmet, celui d'*Alcantara*; & la Charge de Capitaine General de *Maracaybo* au *Perou*, a été donnée à Dom Ignace Torrero Montenegro, Commandant Reformé du second Bataillon du Regiment de *Galice*. Sur les remontrances, & à la sollicitation de Mr. vander Meer, Ambassadeur d'*Hollande*, S. M. a consenti au retour des Consuls *François* & *Anglois* dans tous les Ports de cette Monarchie, & la restitution des prises faites sur les *Anglois* depuis le 31. Mai dernier, a été ordonnée. La santé du Roi étant parfaitement rétablie, les Medecins qui couchent au Palais ont été congédiés, & le 31. S. M. donna Audience publique aux Ministres Errangers pour la première fois depuis sa convalescence. Le Prince de Cherbatoff, Ministre de *Russie*, y notifia solennellement à S. M. la mort de l'Impératrice *Catherine*, & l'avènement du Czartowitz

des Princes &c. Novemb. 1727. 341

au Trône de *Russie*, sous le nom de *Pierre II.*, & Mr. Andié Erizzo, Ambassadeur de *Venise*, eut aussi la premiere Audience publique de L. M. & des Infans. On recommence à dire que le Prince *Emanuel* de *Portugal* va prendre l'Habit Ecclésiastique, pour être ensuite élevé au Cardinalat.

III. Le premier Septembre, la Reine releva de ses couches. Il y eut à cette occasion de grandes réjouissances & des illuminations par toute la Ville, & une grande fête au Palais, où les Grands & les Ministres Etrangers eurent l'honneur de baiser la main à L. M. & aux Infans. Le 2. après midi, le Roi, la Reine, accompagnez du Prince des *Asturies*, des Infans, & d'un nombreux Cortège, allerent en ceremonie à *Nôtre Dame d'Atocha* rendre graces à Dieu du rétablissement de leur santé: au retour, toutes les rues par où passerent L. M. furent illuminées & ornées de riches tapis, & le soir on tira un très-beau feu d'artifice au milieu de la grande Place devant le Palais Royal. Le Roi a enfin déclaré publiquement au Prince des *Asturies*, qu'il seroit marié dans deux mois, & qu'on n'attendoit que les dispenses de *Rome* pour son mariage, & celui de l'Infante d'*Espagne* avec le Prince de *Brezil*. Le 3. le Contract de mariage de cette Princesse avec l'Infant de *Portugal* fut signé ici par le Marquis d'Abrantes, Ambassadeur Plenipotentiaire de S. M. Portugaise, & le Marquis de la Paz, Secretaire d'Etat, & celui pour le mariage du Prince des *Asturies* avec l'Infante de *Portugal* devoit avoir été signé le même jour à *Lisbonne* par le Marquis de Los Balbases, Ambassadeur de S. M.; de sorte qu'on assure que la ceremonie s'en fera au plûtard à la fin de Decembre par les Plenipotentiaires de part & d'autre.

Le

Le Comte de Montemar est allé prendre le Commandement des Troupes qui sont restées devant *Gibraltar*, & le Comte de Las Torres est toujours ici. Le Comte del Puerto & Mr. Barrenechea, Plénipotentiaires du Roi au futur Congrès de *Cambrai*, ont ordre de se tenir prêts à partir pour s'y rendre; S. M. leur ayant accordé à chacun 4000. pistoles pour leurs Equipages, outre 450. pistoles d'apointemens par mois au premier, & 300. au second. Il n'y a encore rien de réglé pour le Duc de Bourbonville qui est toujours à la Cour de *Vienne*, & on continuë d'assurer qu'il sera à la tête de cette Ambassade; mais qu'il ne se rendra à *Cambrai* que lorsqu'on sera sur le point de faire l'ouverture du Congrès.

IV. La Cour partit le 4. pour le Château de *St. Ildefonse*, où elle restera jusqu'à la mi-December, & où elle arriva heureusement le 5. vers les 8. heures du matin. L. M. avoient couché la nuit précédente à *Campillo*, & le Prince des *Asturies* avec les Infants, à l'*Escorial*. Le jour de leur arrivée, L. M. dînèrent ensemble pour la première fois depuis que la Reine est relevée de ses couches. Le 6. & le 7. Elles prirent le divertissement de la promenade dans les Jardins, & le 8. elles allerent avec toute la Famille Royale à *Notre Dame de Roveret*, pour y voir la nouvelle Eglise qu'on y bâtit, qu'Elles trouverent fort avancée, de même que la magnifique Gallerie, où l'on doit placer plusieurs belles Statuës & Colomnes qu'on a fait venir de *Rome*. Le Comte de *Königsleck*, Ambassadeur de l'Empereur, lorsqu'il sera arrivé, prendra son logement comme l'année dernière, dans le Château de *Balsain*; le Marquis d'*Abrantes*, Ambassadeur de *Portugal*, occupera une Maison de plaisance près de *St. Ildefonse*, & les autres

Ministres

des Princes &c. Novemb. 1727. 343

Ministres Etrangers se tiendront à *Segovie*. Le Marquis de Monteleon, nommé à l'Ambassade de *Venise*, a reçu ses dernières instructions, & est sur son départ pour l'*Italie*, & le Marquis Mati a eu ordre de se rendre à *Cadix*, pour prendre le Commandement de la Flotte du Roi qui l'attend dans ce Port, & aller ensuite croiser sur les Corsaires d'*Alger*.

V. Lorsque les Grands & les Ministres Etrangers se seront rendus à *St. Ildefonse*, la Cour y sera fort grosse & fort nombreuse. La conclusion du double Mariage du Prince des *Asturies* avec l'Infante de *Portugal*, & du Prince de *Brezil* avec l'Infante d'*Espagne*, ayant été renduë publique, le Marquis d'Abrantes, Ambassadeur Extraordinaire de *S. M. Portugaise*, fut complimenté le 5. à ce sujet par tous les autres Ambassadeurs, qu'il reçut avec grand appareil, & auxquels il rendit tous les honneurs imaginables. Ce Seigneur fait ici une très-grande figure, ayant une suite de 200. personnes à son service, parmi lesquels on compte 32. Gentilshommes, 24. Pages, 12. Valets de Chambre, & 86. Valets de pied, & sa Livrée, ses Carosses, & ses Equipages qui sont des plus riches & de la dernière magnificence, font l'admiration des Habitans de cette Capitale. Mr. Vander Meer, Ambassadeur d'*Hollande*, est toujours chargé ici des affaires des Cours de *France* & de la *Grande Bretagne*, & est le Médiateur de tous les griefs des deux Nations. Les Marchands *François* s'adresserent dernièrement à lui pour faire relâcher un Bâtiment de *Marseille* qui avoit été pris par les *Espagnols*, & plusieurs autres ont été aussi rendus à sa sollicitation, entr'autres, quelques *Anglois* qui avoient été arrêtez pour avoir refusé de montrer leurs Livres de Commerce. On a envoyé

150000. pièces de huit pour payer les Troupes qui ont servi au siege de *Gibraltar*. Les 4. Regimens qui étoient à *St. Sebastien*, & ceux qui avoient leurs quartiers vers la Montagne de *Guipuscoa*, ont été envoyez en *Arragon*, & les deux Bataillons de *Navarre*, de même que les deux Regimens de Dragons de *Frise* & de *Pavie* passent de *Galice* en *Castille*.

VI. Le Comte de *Königsbeck* & le Marquis d'*Abrantes*, Ambassadeurs de l'Empereur & du Roi de *Portugal*, ont suivis la Cour à *St. Ildefonse*. Le premier de ces Ministres ayant reçu dernièrement des dépêches de *Vienne*, vint les communiquer au Roi, & eut ensuite une longue conference avec le Marquis de la Paz, Secrétaire d'Etat. Le Nonce du Pape ayant aussi reçu le 12. un Exprès de *Paris*, se rendit le 13. à *St. Ildefonse*, & presenta au Roi une Lettre du Roi de *France*, dont S. M. parut très-satisfaite. Le 9. le Chevalier de *Sinzendorf*, qui a servi la dernière Campagne en qualité de Volontaire au siege de *Gibraltar*, prit congé du Roi & de la Reine: S. M. lui fit present de son Portrait enrichi de diamans de la valeur de 2000. pistolles, & le 10. ce jeune Seigneur partit pour retourner à *Vienne* par *Paris* & *Bruxelles*. La Cour a pris un deuil de 8. jours pour la mort de la Czarine. Le Roi a donné le Gouvernement de *Morella* à Dom Jean de Punday-Patino; celui de *St. Philippe*, au Colonel Dom François Albert de Bie; & la Lieutenance de Roi d'*Alcadia*, au Colonel Dom Frederic Margui. On apprend du Camp devant *Gibraltar*, que le Comte de Montemar y est arrivé, & que les Troupes y diminuent considerablement par les maladies & la désertion. On assure que le Roi s'est enfin déterminé

des Princes &c. Novemb. 1727. 345
miné à faire la répartition aux interressez des
effets de la dernière Flotille: c'est de quoi on sera
mieux informé dans peu.

VII. Le Roi a donné au Marquis de la Paz le
caractere de son Plenipotentiaire, pour traiter avec
les Ministres Etrangers des affaires qui les regardent,
& pour signer avec le Marquis d'Abrantes
le Contract de Mariage du Prince des *Asturises*
avec l'Infante de *Portugal*. S. M., de même que
tout le Royaume, fondent de grandes esperances
sur la sagesse & la capacité de ce jeune Prince, en
qui le jugement a devancé l'âge, & qui fait les
délices des peuples, & l'admiration de la Cour.
Il est arrivé en huit jours trois Expres de *Vienne*,
& le Comte de Königseck, Ambassadeur del'Em-
pereur, a eu diverses conferences à *St. Ildesonse*
avec le Roi & la Reine sur le contenu des dépê-
ches qu'ils ont aportées. Le 23. le Prince des
Asturies entra dans sa quinziesme année. On parle
fort d'un prochain changement dans le Ministère,
& que le Marquis de Campo Florido sera fait
Gouverneur de l'Infant Dom Carlos.

VIII. *Gibraltar*. Il ne manque rien dans cette
Place; des Bâtimens d'*Alger* y aportans journal-
lement par Mer les vivres & les rafraichissemens
nécessaires. Les brèches sont toujours dans le
même état, & la dernière convention faite par le
Comte de Portmore & le Comte de Las Torres
s'y observe exactement. Le 12. l'Amiral Wager
sortit de cette Baye avec une partie de son Escad-
re pour aller croiser; mais on n'a pû encore dé-
couvrir la route qu'il a prise. On attend d'*Angle-
terre* un nouveau renfort de six Vaisseaux, & trois
autres

autres qui doivent aller joindre en *Amerique* l'Escadre de l'Amiral Hozier. Pour ce qui est des Troupes Espagnoles, elles occupent encore le Camp de *St. Roch*, sous le Commandement du Comte de Montemar, qui est venu remplacer le General Ribadeo, & la tranchée se relève regulierement tous les jours. La levée entiere du siege de cette Place, & la Ratification des Préliminaires ne tient, dit-on, plus qu'à quelques conditions que le Roi d'*Espagne* veut qui soient stipulées de la part de la *Grande Bretagne*, & on s'attend que S. M. C. s'y déterminera, dès qu'Elle aura reçu la reponse du Roi T. C. sur les dernieres Dépêches qu'Elle a envoyé en *France*. Comme les maladies commencent à regner au Camp, on en détacha dernièrement 4. Regimens de Cavalerie & 3. d'Infanterie, qui ont été envoyez en *Arragon* pour se rétablir, mais qui doivent être remplacés par d'autres qui sont attendus.

IX. *Cadix*. Tous les Officiers de Marine ont ordre de se rendre ici incessamment, & par la quantité de Vaisseaux qui y arrivent journellement de tous les Ports du Royaume, on juge que la Cour a dessein d'y rassembler la plus grande partie de ses forces Navales; mais on ignore à quel dessein. L'Escadre Françoisé de 12. Vaisseaux de Guerre commandée par le Marquis d'O, étoit encore à la fin d'Août dans cette Rade; le Sr. du Mont, Chef d'Escadre François, qui avoit été envoyé à *Tunis* & à *Alger*, y étoit aussi revenu, & l'Escadre Espagnole de 7. Vaisseaux, commandée par Dom Rodrigue de Las Torres, qui arriva dernièrement de *Lisbonne*, a ordre d'y rester. On ne parle pas encore de faire aux interessés la répartition des effets qui ont été apportés par la dernière Flotille, & les choses à cet égard ne sont pas

des Princes &c. Novemb. 1727. 347

pas plus avancées qu'il y a trois mois. Le 2. Septembre, Mr. du Mont mit à la voile pour repasser le Détroit, & retourner à *Toulon* avec ses 5. Vaisseaux; l'Escadre du Marquis d'O l'ayant conduit jusqu'au Cap *Spartel*, d'où elle revint ici le 8., pour y rester jusqu'au 20., qu'elle remettra en Mer & retournera à *Rochefort*. On ne reçoit aucunes nouvelles des *Indes Occidentales*, & les deux Fregates qui devoient aller à l'Île de *Flores*, ont reçu contr'ordre. Depuis long-tems on n'a vû ici une si grande quantité de Vaisseaux: outre l'Escadre Françoisë du Marquis d'O, & les 16. Vaisseaux de Guerre Espagnols qui sont dans le Port, il s'en trouve dans la Baye 20. tant François que Portugais, avec une infinité d'autres Bâtimens, & on parle encore d'en faire venir de l'*Amerique*, dont le bois qui est de *Cedre*, est incorruptible. On travaille avec toute la diligence possible à bâtir à *St. Andero* plusieurs nouveaux Vaisseaux de Guerre, & on a établi pour cela des Chantiers, non seulement en cette Ville, mais aussi en divers autres Ports de *Biscaye*.

X. *Barcelonne*. Comme tout est fort tranquile sur les Frontieres de cette Province, les Chefs des Communautéz ont retirez les armes qui avoient été distribuées dans le País, afin de les remettre dans les Magazins. Les recrûs pour le Régiment des Gardes Wallonnes qui ont été levées dans les *Païs-Bas Autrichiens*, avec la permission de l'Empereur, & qui furent embarquées au mois de Juillet dernier à *Ostende*, sont heureusement arrivées à *Bilbao*. Une troupe de Bandits qui commettoit de grands desordres, s'est dissipée & s'est retirée; sur les assurances que Pere Derbos *Capucin*, leur a donné, que la Cour leur pardonnoit & leur accordoit une Amnistie generale.

XI. *Portugal. Lisbonne.* On veut toujours, mais sans aucune certitude, qu'il se négocie une Alliance entre cette Cour & celle de *Vienne*, & les Rois de *France* & d'*Espagne*. Le 7. Août la Reine entra dans la 45^e. année, & cet anniversaire fut célébré ici avec beaucoup de magnificence. Le Roi a écrit une Lettre de félicitation au Roi d'*Espagne* sur la naissance du jeune Infant Dom *Loiis*, & on remarque entre cette Cour & celle de *Madrid*, une parfaite intelligence; sans cependant que S. M. *Portugaise* paroisse vouloir entrer dans aucun engagement, qui puisse troubler le repos dont jouit le Royaume. Le 27. la Flotte de *Fernambuc* mit à la voile avec un vent favorable, consistant en 18. Vaisseaux Marchands, dont 11. sont destinez pour cette Place, 1. pour *Rio de Jennero*; 2. pour *Paraiba*, 1. pour *Maranhan*, 2. pour *Las Minas*, & 1. pour *Angola*. Le même jour le *Dursley-Galley*, Vaisseau de Guerre *Anglois*, fit voile pour *Gibraltar*.

XII. *Barbarie. Maroc.* Tout est en armes dans ce Royaume, & la Guerre s'y continuë avec beaucoup d'animosité; les Princes qui se disputent la Couronne ayans chacun un parti considerable, & aucun ne paroissant disposé à se relâcher de ses prétentions. *Muley. Hamet* qui est l'aîné, se tient à *Mequinez* avec un Corps d'Armée, & le cadet à *Maroc*, où les Habitans l'ont appellé. Il y en a un troisième qui est retiré dans les Montagnes, & qui ne se rend pas moins redoutable que les deux autres. Ce sera vraisemblablement la fortune & le sort des armes qui décideront de ce différent. Plusieurs Mères de distinction qui n'ont pris aucun parti dans cette Guerre, de même que la plupart des Chrétiens répandus dans le Pays, se retirèrent à *Centa*, où le Gouverneur *Espagnol* leur permit

met d'entrer; d'autres cherchent un azyle à *Tertuan*, mais avec des peines & des dangers infinis, le Plat Pays étant rempli de Troupes qui pillent impunément & commettent des cruautés inouïes. On vit ici dans une espece d'anarchie, & tout y est dans un desordre effroyable.

XIII. *Tunis*. Depuis la retraite de Mr. du Mont, Chef d'Escadre, qui étoit venu ici avec 5. Vaisseaux de Guerre *François*, pour demander à la Regence satisfaction des insultes faites au Pavillon de cette Nation, on a publié un Ordonnance qui défend à tous les Armateurs d'insulter le Pavillon de *France*, sous peine d'être châtiés corporellement. On a desarmé deux Vaisseaux à *Porto Farino*, & on ne compte plus que 10. ou 12. Corsaires en course; le reste étant rentré dans les Ports sans aucune prise.

XIV. *Alger*. L'Escadre Française de 5. Vaisseaux, commandée par Mr. du Mont, entra au commencement d'Août dans la Baye de cette Ville, & la Regence envoya aussitôt un *Rais* complimenter le Commandant; qui étant descendu avec plusieurs de ses Officiers dans la Chaloupe du Député, se rendit auprès du *Bey*, avec lequel il conféra pendant deux heures. Il lui montra les ordres qu'il avoit d'agir hostilement contre la Regence, si on ne redressoit les griefs de la Nation Française, ajoutant que l'Escadre du Marquis d'O le joindroit inmanquablement en cas de refus. Le *Bey* l'assura sur le champ, qu'il avoit déjà donné ses ordres pour empêcher les Corsaires d'aller croiser sur les Côtes de *France*, sous peine de la vie, & que la Cour de *France* reclamoit, quoi qu'étrangers, ils seroient rendus sans rien retenir de leur cargaison: que quant au Pavillon *François*, il seroit

roit toujours respecté ; demandant seulement que les Ports de *France* fussent ouverts à ces Corsaires, soit pour s'y retirer en tems de tempête, soit pour y acheter des vivres & autres provisions ; ce qui fut accordé. Le lendemain le *Bey* envoya des rafraichissemens au *Sr. du Mont* avec quelques presents, & 3. jours après il remit à la voile, pour aller joindre le *Marquis d'O*, qui l'attendoit à *Cadix*. Cette Regence n'a pas encore signé la Trêve avec l'Empereur, mais elle a accordé des Passeports pour les 12. Vaisseaux de la Compagnie d'*Ostende* qui doivent revenir des *Indes*.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

1. **R**ome. On a enfin été informé de l'arrivée du Chevalier de *St. George* à *Avignon*, après avoir parcouru différentes Provinces, sans qu'aucune Puissance ait paru vouloir s'intéresser à sa fortune, dans la conjoncture de la mort du feu Roi d'*Angleterre* *George I.*, & de l'avenement du Prince son Fils au Trône de la *Grande Bretagne*, qui paroissent si favorables à ses Partisans. Le Cardinal *Gualthieri* est, dit on, chargé de faire agréer au Pape qu'il fasse, pendant la tenuë du Congrès, sa résidence en cette Ville, avec la continuation du Subside que *S. S.* lui fait payer annuellement par la Chambre Apostolique, & la Princesse son Epouse qui se tient encore à *Bologne*, a fait sçavoir ici qu'elle étoit resoluë de l'y aller joindre avec les deux Princes ses Fils. Le Comte de *Gross*, nouveau Ministre du Roi de *Sardaigne*,

des Princes &c. Novemb. 1727. 351
daigne, arriva ici le 27. Août, pour relever le
 Marquis d'Ormea, qui est nommé Plenipotenciai-
 re de S. M. au futur Congrès de *Cambrai*. Ce
 Prince a encote envoyé au St Pere un present de
 deux grands & magnifiques Vases d'argent, & S.
 S. lui a accordé la Bulle de la *Croisade*, par la-
 quelle tous les Ecclésiastiques de ses Etats seront
 tenus de lui payer 15. *Qules* par tête sur leurs Biens
 patrimoniaux. Le 31. on transporta processionel-
 lement de la Basilique de *St. Pierre* à l'Eglise de
 la *Minerve* l'Etendart de la nouvelle *Sainte Agnez*
de Monte-Pulciano. La Procession passa sous les
 Galleries de la Place *St. Pierre*, à cause d'une
 grosse pluye qui survint, & le lendemain on y
 commença l'Octave solennelle en l'honneur de
 cette Sainte. Vingt-sept Cardinaux & grand nom-
 bre de personnes de distinction assisterent à cette
 ceremonie, & depuis ce jout-là jusqu'à la fin de
 ladite Octave, la façade de l'Eglise fut illuminée
 tous les soirs. On a apris l'heureux accouchement
 de la Reine de *France*, & la naissance de deux
 Princesses.

II. Le 3. Septembre l'Auditeur du Cardinal
 George Spinola partit, chargé d'un Bref du Pape,
 pour aller prendre possession de la Legation de
Bologne au nom de cette Eminence. Le lendemain
 le St Pere assista à la Congregation du *St. Office*,
 & prit ensuite le bain dans sa Chambre. S. S. eut
 une si grande défaillance, qu'Elle perdit toute con-
 noissance; le Cardinal Lercari qui étoit present,
 la crut morte, & fut sur le point de faire appeller
 tous les Cardinaux qui étoient en Ville; mais S.
 S. revint de cette foiblesse, & alla se promener
 l'après-midi à *Villa Montalto*. Mr. Abbori, ci-de-
 vant Gouverneur des Armes de Marine & de Cara-
 pagne, a été fait Colonel & Commandant de la

Garnison de *Civita Vecchia*, à la place de Mr. Ceruti, qui mourut le 5. Le Prince de Montemileto, Neveu du Pape, se retire, dit-on, à *Naples*, fort mécontent de cette Cour, & particulièrement du Cardinal Coscia; & l'Electeur de *Cologne* est, au contraire, attendu en cette Ville. Ce Prince a entrepris ce voyage dans l'intention de s'y faire sacrer par le Pape; mais on prévoit de grandes difficultez de la part du Sacré College, à cause du Ceremoniel. S. S. voulant absolument être obéie sur la défense qui a été faite aux Ecclésiastiques de porter la perruque, le Vice-Regent en a fait mettre quelques-uns en prison pour servir d'exemple aux autres. Le jeune Prince de *Bade* est toujours en cette Ville, & l'Evêque de *Casal* dans le *Montferrat*, ayant tenu quelques discours trop libres, a reçu ordre de ne plus se présenter à la Cour ni dans l'Antichambre du Cardinal Coscia, & de se retirer dans son Diocèse. On parle d'établir une taxe sur les Carosses, non seulement à *Rome*, mais aussi dans toute l'étendue de l'Etat Ecclésiastique.

III. L'Empereur a honoré le Cardinal Coscia du Titre de Comprocteur de l'Empire; ce qui met, dit-on, à couvert cette Eminence de toutes les recherches que le Sacré College, qui ne voit pas de bon œil la faveur dont elle jouit sous le present Pontificat, ou les Successeurs du Pape Regnant, pourroient faire à son préjudice; & on croit qu'à cette considération, S. S. confirmera tous les Droits & Privileges de la Monarchie de *Sicile* en faveur de S. M. Imp. On a découvert dans les Prisons de l'Hôtel de Ville de *Rome* 3. Colonnes de marbre d'une beauté singuliere, qui y étoient enterrées, & S. S. ayant eu la curiosité de les aller voir, n'a pû s'empêcher de les admirer. Le 7., qui étoit

des Princes &c. Novemb. 1727. 353

étoit le dernier jour de l'Octave que les Religieux *Dominicains* de la *Minerve* celebroident dans leur Eglise a l'honneur de la nouvelle Sainte *Agnez* de *Monte-Pulciano*, le Pape alla gagner les Indulgences qu'il avoit accordées, & y celebra la Messe. Le 8. fête de la *Nativité* de la *B. Vierge*, *S. S.* accompagnée du Sacré Collège, tint Chapelle publique dans l'Eglise de *Nôtre Dame del Popolo*, & ce fut le Cardinal *Zonedari* qui y officia. Mr. *Simoni* a été fait Secrétaire des Chiffres. Mr. *Lambertini* est allé prendre possession de son Evêché d'*Ancone*, & Mr. *Merlini Paulucci* est sur son départ pour aller remplir la Nonciature de *Pologne*, à la place de Mr. *Santini* qui est rapellé. Les Cardinaux & autres Prélats *Milanois*, sollicitent fortement la Cour de *Vienne* de ne nommer aux Abbayes & autres Benefices de cet Etat qui viendront à vaquer, que des Sujets du País.

IV. Les Ministres de *France* & d'*Espagne* qui résident ici, ont reçu ordre de leurs Cours de vivre à l'avenir sur le même pied, & avec la même intelligence que par le passé; ce qui confirme de plus en plus l'entiere reconciliation entre ces deux Couronnes. Le 15. le Cardinal de *Polignac*, chargé des affaires de *France*, étant accompagné d'un nombreux Cortège de Prélats & de Cavaliers de cette Nation, le rendit à l'Eglise de *St. Louis*, où il assista à la Messe & au *Te Deum* qui y furent chantez par une excellente Musique, en actions de graces de la Naissance des deux Princesses de *France*; après quoi *S. Em.* fit distribuer 42. dotes de 25. écus chacune, avec des habits pour autant de pauvres filles. Le 16. il se tint au *Quirinal* une Congregation des *Rites* en presence du Pape, sur la prochaine Canonisation de quelques nouveaux Saints, & le 19. il y eut Examen d'Evêques;

ce qui annonce un prochain Consistoire. Le Pape a disposé de l'Evêché de *Catanzaro* en *Calabre*, vacant par la mort de Mr. Emanuël Spinelli, en faveur du Pere Rossis, *Celestin*. Le 20. mourut à *Rome* dans la 76^e. année de son âge, & la 22^e. de son Cardinalat, le Cardinal Augustin Fabroni, Créature de *Clement XI.* & natif de *Pistoie*. Cette mort fait vaquer plusieurs riches Abbayes, & un onzième Chapeau dans le Sacré College, avec le titre de *St. Augustin*. Le 21. le Cardinal George Spinola prit congé de S. S. pour se rendre à la Legation de *Bologne*, à la place du Cardinal Ruso, qui a été pourvû de celle de *Ferrare*, vacante par la mort du Cardinal Patricii.

V. *Naples*. Sur l'avis qu'on a reçu que la peste recommençoit à regner au *Caire*, à *Alexandrie*, & à *Smirne*, le Magistrat de la santé a envoyé ordre dans toutes les Places Maritimes de n'y recevoir aucun Vaisseau venant de ces quartiers, qu'après avoir fait une exacte quarantaine. Le Mont *Vesuve* continuë de vomir des flammes & des matieres bitumineuses en si grand quantité, que c'est une chose affreuse à voir, sur tout pendant la nuit. Le 7. les vacances étant finies, on fit ici l'ouverture des Tribunaux à la maniere accoutumée.

VI. *Bologne*. Le 25. Août le Cardinal Ruso partit pour la Legation de *Ferrare*, & le 6. Septembre, l'Auditeur du Cardinal Spinola prit possession de celle de cette Ville au nom de cette Eminence. La Princesse Epouse du Chevalier de *St. George* se tient encore à la Campagne avec les deux Princes ses fils; mais on meuble ici le Palais du Sénateur Elefantucci, où elle doit dans peu venir faire sa résidence. Il n'est pas encore bien certain que cette Princesse aille joindre le Prince son Epoux à *Avignon*.

des Princes &c. Novemb. 1727. 355

VII. *Florence.* Le Comte de Caimo, Ministre de l'Empereur, prit le 3. son Audience de congé du Grand Duc. Un Prince Matonite du *Mont-Liban*, qui parcourt toutes les Cours de l'*Europe*, est, au contraire, arrivé ici.

VIII. *Venise.* Le Comte de Gergy, Ambassadeur de *France*, s'étant rendu le 10. en ceremonie au College, y notifia la Naissance des deux Princesses dont la Reine de *France* accoucha dernièrement. Ce jour là l'Electeur de *Cologne* arriva en cette Ville *incognito*, & alla descendre au Palais qui est occupé par l'Electrice Doliairiere de *Baviere* sa Mere. On apprend par un Bâtiment arrivé de *Thessalonique*, que Mr. Estienne Valmenara, Amiral des Vaisseaux, s'étant fait mettre à terre près de la *Vallona*, pour y prendre l'air avec 5. Officiers, y avoit été tué d'un coup de Mousquet par les *Tures*, qui avoient aussi tué un de ses Officiers, & blessé les 4. autres. Le Comte de Harlach est passé par ici, venant de *Turin* & retournant à *Vienne* avec la Comtesse son Epouse & sa famille.

IX. *Genes.* Les 6. Galeres de *France* commandées par le Grand Prieur d'Orleans, passerent le 5. à la vûe de *Genes*, faisant voile vers *Marseille*. On apprend qu'ayant relâché à *Livourne*, elles en étoient parties sans saluer la Ville, à cause de quelques formalitez negligées par le Gouvernement à l'égard du Grand Prieur. Le Marquis Jean-Baptiste Mari est parti pour aller résider à *Turin* en qualité d'Envoyé Extraordinaire de cette Republique.

X. *Turin.* La Cour est revenuë de *Rivoli* à la *Venerie*, & le 27. Août on y celebra l'anniversaire de la Naissance de la Reine, qui entra ce jour-là dans sa 55^e. année. Comme les *Imperiaux* &

les *François* font fortifier leurs Places qui confinent le *Piémont*, le Roi de son côté fait aussi travailler aux Fortifications d'*Asti*, d'*Alexandrie*, de *Casal*, & de *Valence*. Le Chevalier *Hudges*, Envoyé du Roi de la *Grande Bretagne*, est allé faire un tour à *Florence*; & le Comte de *Harrach*, qui a résidé ici en qualité de Ministre de l'Empereur, est retourné à *Vienne* par *Venise*. La Princesse de *Piémont* est grosse de quelques mois. Le Comte de *Gross* est allé à *Rome*, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire de S. M.

XI. *Suisse*. Les Cantons Catholiques Romains ont témoigné beaucoup de mécontentement des propositions faites à la dernière Assemblée de *Frauenfelds* par les Députés de *Lucerne* aux Cantons Protestans, par rapport à leur différend avec la Cour de *Rome* & l'Evêque de *Constance*, qui n'est pas encore tout-à-fait assoupi. Cependant le Pape a fait notifier au Canton de *Lucerne* que, conformément à leur nomination, il avoit choisi Mr. *Pfeiffer* pour remplir la Place de Capitaine de ses Gardes qui étoit vacante. Le Baron de *Wentser*, Ministre de l'Empereur auprès des *Liges Grises*, est retourné à *Vienne*, ayant laissé le soin des affaires au Baron de *Riefenfelds* qui est venu le remplacer. Les *Liges* sont assemblées à *Coire*, mais on n'apprend pas qu'il s'y soit encore rien passé de considérable, ni qu'on y ait pris aucune résolution au sujet des Reformes de la *Valtelline*.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **V**ersailles. La bonne harmonie rétablie entre cette Cour & celle de *Madrid*, fait bien augurer pour les Négociations qui sont actuellement sur le tapis. On ne doute presque plus qu'elles ne se terminent par la tenuë du Congrès, & les dispositions que l'on fait de toutes parts pour l'ouverture de cette Assemblée, semblent de plus en plus favoriser cette conjecture. C'est toujours le même esprit de paix qu'on voit regner parmi les Puissances intéressées, & à l'exception des différends entre l'*Espagne* & l'*Angleterre* qu'on travaille à accommoder, on ne remarque rien qui puisse déranger le projet formé pour la pacification de l'*Europe*. Le Roi a nommé Mr. de Caltejea, Frere du Gouverneur de *Toul*, son Envoyé Extraordinaire à la Cour de *Suede*, à la place du Comte de Brancas Cereff, qui doit aller au futur Congrès en qualité de troisième Plenipotentiaire de S. M. Mr. de Bauve, Gentilhomme ordinaire du Roi, ira à la *Haye* faire les fonctions du Marquis de Fenelon, pendant son absence, & Mr. Robin, qui a ci-devant fait les affaires de *France* à la Cour de *Madrid*, est nommé Secrétaire de l'Ambassade audit Congrès. Le 5. Septembre les Députez des Etats de *Languedoc* furent admis à l'Adience de la Reine, avec les ceremonies accoutumées, & eurent ensuite l'honneur de saluer les deux jeunes Princesses, qui jouissent d'une parfaite santé. Le Roi a donné son

son Portrait enrichi de diamans à Mr. le Blanc, Secrétaire des Guerres, dont la faveur augmente de jour en jour. Ce Ministre a l'avantage d'avoir été plaint de tout le monde dans sa disgrâce, & il y a peu de gens qui ne prennent part à sa prospérité. Exemple rare, dans le poste éminent où la fortune l'a élevé; mais on doit cette justice à son mérite, à ses manières prévenantes, & à son inclination bienfaisante. S. M. conserve le rang de Colonel au Duc de Brissac, qui s'est démis de son Regiment de Cavalerie en faveur du Comte de Cossé son Frere.

II. Le Roi, accompagné de plusieurs jeunes Seigneurs, alla le 7. au Château de la *Muete*, & l'après-midi S. M. eut le plaisir de faire vendanges aux environs de *Boulogne* avec plusieurs Payannes, auxquelles elle fit donner 300. livres à chacune en se retirant. La Reine se porte bien, & le 8. le Roi soupa le soir avec elle à son petit couvert. Comme cette Princesse se plaît beaucoup à la *Ménagerie*, on travaille à la repeupler de toutes sortes d'animaux; le Comte de Maurepas presenta dernièrement pour cet effet au Roi 2. Aigles, 2. Aiglons & un Duc, & on fit passer le même jour dans la Cour du Château une Autruche qu'on y porta. S. M. a nommé à l'Evêché de *St. Pons* l'Abbé Guener, Grand Vicaire de l'Evêque de *Chartres*; le Pere Beron, à l'Abbaye Reguliere de *Loos*, Ordre de *Cîteaux*, Diocèse de *Tournay*; & le P. François-Augustin Couche, à l'Abbaye Reguliere de la *Trappe*, même Ordre, Diocèse de *Seez*. Les Minutes des Arrêts du Conseil seront signées à l'avenir par le Chancelier, le Garde des Sceaux, & le Contrôleur General des *Finances*, comme il s'est pratiqué ci-devant. Le Département de la *Navarre*, du *Bearn*, du *Bigorre*, & du *Neboujan*, qui étoit autrefois dans

des Princes &c. Novemb, 1727. 359

celui du feu Marquis de la Vrilliere, & qui avoit été mis dans le Département des affaires étrangères, a été rendu au Marquis de St. Florentin ; & celui de la Generalité de *Bourges*, qu'avoit ce Marquis, a été donné à Mr. de Chauvelin, Garde des Sceaux. Les ordres ont été envoyez dans toutes les Provinces de redoubler les Maréchaussées, & dès que l'augmentation sera faite, elles se rendront à *Charenton*, où Mr. le Blanc les passera en revûe. Le Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de *France*, étoit attendu le 10. à *Marseille* avec ses Galeres, revenant des Mers d'*Italie*, où il a fait une course pendant cet Eté. Mr. le Chancelier d'Aguesseau a acheté avec l'agrément du Roi pour 130000. livres, la Charge de Maître des Requêtes de Mr. Tuiffy, pour Mr. de Fresne son Fils.

III. Le 9. au matin le Roi, après avoir entendu la Messe dans la Chapelle du Château, partit vers les 6. heures pour aller déjeuner à *Perit-Bourg*, d'où S. M. se rendit le soir à *Fontainebleau* en chassant le Cerf dans la Forêt. La Reine est restée à *Versailles*, & n'ira joindre le Roi qu'au commencement d'Octobre dans cette Maison Royale, où L. M. resteront jusqu'à la fin de Novembre. Le Roi, la veille de son départ, reçut un Exprés de *Madrid* avec des Lettres de felicitation de L. M. Catholiques sur la Naissance des deux Princesses de *France*, & S. M. passa aussi-tôt dans l'Appartement de la Reine pour lui en faire part. Le même Exprés étoit aussi chargé de la Lettre du Marquis de la Paz au Cardinal de Fleury, dont nous avons fait mention à l'Article d'*Espagne*. Mr. Horace Valpole, Ambassadeur du Roi de la *Grande Bretagne*, est tous les jours en conference avec le Cardinal premier Ministre, qui l'assura dernie-

rement

rement, qu'il n'y avoit rien de changé par rapport au Congrès; qu'il se tiendroit à *Cambrai*, & non pas à *Aix-la-Chapelle*, ni à *St. Germain en Laye*, comme le bruit s'en étoit répandu. Mr. Pesters est revenu de *Bruxelles* pour exécuter une nouvelle Commission de L. H. P. les Etats Generaux; mais on ne croit pas que ce Ministre fasse ici un long séjour, on sçait seulement que le Roi lui a fait un accueil très-gracieux, & qu'il a reçu du Cardinal de Fleury une réponse très-favorable à ses propositions.

IV. On apprend que le Roi à son arrivée à *Fontainebleau* prit le grand deuil pour la mort de Madame Royale, Ayeule de la Reine, qui mourut le mois dernier à *Chambor*; qu'il y a quatre fois la semaine grande partie de chasse, & les autres jours, Conseil d'Etat. Que le 18. le Prince de Carignan y étant arrivé, prit son logement dans un des Appartemens du Château; que le Comte de Thoulouze étoit venu de *Ramboüillet* à sa Seigneurie de *Riviere*, située près de cette Maison Royale, où le Roi va souvent se promener, & que le 21. le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de *France*, y arriva revenant de sa belle Maison de *Saverne* en *Alsace*. Le 19. la Reine prit médecine par précaution, & le 21. elle releva de ses couches, & entendit la Messe dans la Chapelle du Château, qui fut célébrée par l'Evêque de *Châlons*, son premier Aumônier. Le differend entre Mr. le Duc de Bourbon & les Princes ses Freres, au sujet du partage des biens du feu Duc leur Pere, a été ajusté à l'amiable. Le Duché de *Bourbon* est échu au Comte de Charollois, le Duché de *Châteauroux*, au Comte de Clermont; & par ce partage, Mr. le Duc donne aux Princes ses Freres 350000. au de-là de ce qu'il étoit obligé.

des Princes &c. Novemb. 1727. 361

gé. Madame la Princesse de Conti a le Comté de *Sancerre*, & les Princesses de Charollois, de Clermont & de Sens, auront chacune 50000. livres de rentes annuelles. S. A. S. vient d'acheter pour un million 400000. livres, de la Duchesse Doüairiere d'*Hannover*, la moitié de la Principauté de *Guise*; ladite somme payable, sçavoir, 400000. livres argent comptant, & le reste en differens termes; a condition néanmoins que cette Princesse continuera d'en jouir sa vie durant. Le 22. le Marquis de Bonac partit pour son Ambassade de *Suisse*. Le Roi a donné à l'Abbé de Livry, son Ambassadeur à la Cour de *Pologne*, l'Abbaye de *Beaulieu*, qui raporte 20000. livres par an.

V. C'est le Comte de Rothembourg, ci devant Envoyé Extraordinaire de S. M. à la Cour de *Prusse*, qui a porté en *Espagne* le Collier de l'Ordre du *St. Esprit* à l'Infant Dom *Louis*, ainsi ce que nous en dimes dans le Journal du mois dernier étoit prématuré. Le 23. ce Ministre partit en poste pour se rendre à *Madrid* chargé du *Cordon bleu* pour ce jeune Prince, & de diverses instructions, tendantes particulièrement à disposer cette Cour à ne plus differer par ses délais l'ouverture du Congrès: Il ne prendra, dit-on, aucun caractere public qu'il ne soit convenu avec les Ministres d'*Espagne* de la levée des difficultez qui arrêtent la Ratification des Articles préliminaires; mais après cela il prendra celui d'Ambassadeur. Le 24. le Roi *Stanislas*, Pere de la Reine, arriva de *Chambor* à *Verfailles incognito*, & prit son logement dans la Maison de Mr. Bontems, premier Valet de Chambre du Roi. La Cour est fort nombreuse à *Fontainebleau*; les Princes du Sang, quantité de Courtisans, les Chancelleries, & les Ministres y ayans suivi le Roi, & pendant l'absence de la Rei-

ne,

ne, les Seigneurs & les Secretaires d'Etat ont l'honneur d'y souper alternativement avec S. M. Le 19. Madame la Duchesse & Mademoiselle de Charollois sa Fille partirent pour s'y rendre. Le Maréchal Duc de Berwich est allé prendre les eaux à *Aix-la Chapelle*, & l'Abbé de Filtz. Jametz son Fils, est allé l'y joindre.

VI. Le 24. le Confesseur de la Reine lui annonça la mort de Madame Royale son Ayeule, dont S. M. fut très-sensiblement touchée; mais le Roi son Pere étant arrivé le même jour, contribua beaucoup par sa présence à moderer sa douleur. S. M. ne prendra le deuil que lorsqu'elle sera à *Fontainebleau*, & le Corps de la défunte Princesse sera, dit-on, porté à l'Abbaye de *St. Denis*, où il sera inhumé. Le 27. le Roi *Stanislas* vit jouïr les eaux dans le Parc de *Versailles* depuis 10. heures jusqu'à une heure après-midi: S. M. reçut alors un Exprés avec avis que la Reine son Epouse qu'il avoit laissé malade à *Chambor*, se portoit beaucoup mieux, & le 28. elle alla *incognito* à *Paris* voir la representation de l'Opera. Depuis le 29., & la reception d'une Lettre que le Roi avoit écrite de *Fontainebleau* à la Reine, ce Prince n'a plus gardé l'*incognito*: il est logé dans l'Appartement du feu Duc de *Bourgogne*, qui est contigu de celui de la Reine, il est servi par les Officiers du Roi, & mange tous les jours en public avec la Reine. S. M. s'occupe journellement à voir toutes les Maisons Royales qui sont dans le voisinage de ce Château, & le 26. Mr. le Garde des Sceaux eut l'honneur de la saluer & d'avoir un long entretien avec elle. Le 30. la Reine reçut les complimens de condoléance sur la mort de Madame Royale de *Pologne*: S. M. avoit dessein de partir au commencement d'Octobre pour
aller

des Princes &c. Novemb. 1727. 363

aller joindre le Roi à *Fontainebleau* ; mais les Medecins lui ont conseillé de differer encore quelques jours ce voyage. Ce qui a d'abord fait courir le bruit qu'elle étoit de nouveau enceinte. Le Marquis de Boissieux a été nommé Envoyé de S. M. auprès de l'Electeur de *Cologne*. L'Ambassadeur d'*Angleterre* partit le premier d'Octobre pour aller à *Fontainebleau* rendre au Roi une Lettre qu'il avoit reçû de *Londres* du Roi de la *Grande Bretagne* son Maître. Le Comte de *Kinski*, Ambassadeur de l'Empereur n'est attendu ici que vers la *Toussaints*.

VII. La Cour a fait remettre 100000. Risdalles à celle de *Suede*, & une pareille somme à celle de *Dannemarc*, & on doit continuer ces remises tous les quartiers, pour satisfaire aux engagements dans lesquels on est entré avec ces deux Couronnes, & suivant lesquels S. M. *Danoise* s'oblige de tenir sur pied un Corps de Troupes de 12000. hommes, à la disposition de S. M. Toutes les Troupes qui ont campé sur la *Sambre* & sur la *Meuse* ont dû se separer le 6. pour retourner dans leurs anciens quartiers, & le Comte de *Bellisle* qui commandoit celui sur la *Meuse*, commandera cet Hyver dans le *Pays Messin* & les 3. *Evêchez*. La recolte des grains & des vins a été cette année des plus abondantes, non seulement dans ce Royaume, mais dans toutes les autres parties de l'*Europe*.

VIII. Le Roi a eu à *Fontainebleau* une legere indisposition, causée par les fatigues de la chasse ; mais en peu de jours sa santé s'est trouvée parfaitement rétablie. Depuis ce tems-là S. M. est tombée de cheval, heureusement sans se blesser, & les Medecins ayans pris occasion de représenter au Cardinal Ministre le danger auquel le Roi s'exposoit

posoit par cet exercice, dont la violence pourroit alterer son temperament, S. Em. a fait agréer à S. M. de se ménager davantage. Le 4. le Roi Stanislas ayant pris congé de la Reine sa Fille à Versailles, & des deux Princesses ses petites Filles, se rendit à Clagny, où il eut une entrevüe avec le Roi qui y vint de Fontainebleau en Chaise de poste. Le soir ce Prince vint souper à Juvisy chez le Marquis de Brancas, & le lendemain il retourna à Chambor. Le Prince de Croy est arrivé d'Espagne, d'où le Duc de Veracruz est aussi attendu avec le caractere d'Ambassadeur Extraordinaire de S. M. Cath. On dit que les Anglois ont enfin consenti d'entrer dans une partie des fraix extraordinaires que le Roi d'Espagne a été obligé de faire pour le retour de la Flotille; ce qui fait esperer un prochain accommodement des difficultez qui restent à regler. Le bruit continuë que la Reine est grosse; mais on assure avec plus de vraisemblance, que ce qui retarde son départ pour Fontainebleau, n'est qu'une legere indisposition, & la peine qu'elle a de s'éloigner des deux jeunes Princesses: l'ainée portera le nom de Madame de France, comme nous l'avons déjà dit, mais la cadette aura celui de Madame de Navarre, & non pas d'Anjou. On travaille dans tous les Ports à mettre la Marine en état, & le Roi aura, dit-on, au Printems prochain 40. Vaisseaux de ligne prêts à mettre en Mer

IX. Paris. On écrit de Thoulouse, Capitale de la Province de Languedoc, qu'au commencement de Septembre il y eut dans ces quartiers de violens orages, accompagnez d'une si grosse pluye, que toutes les Rivieres débordèrent, & entr'autres la Garonne. Que la plus grande partie d'un des Fauxbourgs de cette Ville, nommé St. Cyprien, fut

des Princes &c. Novemb. 1727. 365

fut emporté par le torrent des eaux, avec le Couvent des Religieuses de *Malthe*, dont 62. furent malheureusement noyées, ni en ayant eu que 6. de sauvées; que le quartier qu'on appelle de *Tunis*, fut aussi mis sous l'eau; qu'on comptoit près de 2000. Maisons ruinées, & que le dommage causé à plus de 20. lieux à la ronde, étoit inexprimable, y ayant eu beaucoup d'Habitans noyez avec quantité de bestiaux, beaucoup de grains emportez, & une infinité d'arbres abatus ou déracinez. Le Roi a accordé une exemption de Tailles pour 4. ans, à tous ceux dont les biens ont souffert par cette inondation.

Un Village dans le voisinage de *St. Dizier* en *Champagne*, fut ruiné dernièrement de fond en comble par un semblable accident. Le lendemain on y sentit une secoussé de tremblement de terre, mais qui ne fut pas violente. Le premier Septembre, la même Ville de *St. Dizier* faillit à être réduite en cendres; le feu y ayant pris dans une Auberge des Fauxbourgs, & s'étant communiqué à plusieurs Maisons. Plus de 40. familles se trouvent à la mendicité par cette incendie, & ce ne fut qu'avec des peines infinies qu'on vint à bout de l'arrêter. Les Etats de la Province d'*Artois*, qui étoient assembles à *Arras*, se sont separés, ayans accordé au Roi un don gratuit de 400000. livres.

X. Le Roi d'*Espagne* a fait sçavoir à cette Cour que les doüaires des deux Reines Doüairieres d'*Espagne*, dont l'une fait sa résidence à *Bayonne*, & l'autre en cette Ville dans le Palais de *Luxembourg*, seront regulierement payez à l'avenir: cependant la plus jeune de ces Princesses a fait ici depuis peu une reforme considerable dans sa Maison, n'ayant retenu à son service que 6. Gardes, un Brigadier, 4. Suisses, & 2. Officiers, & s'étant

défaite

défaite de plusieurs Chevaux & Equipages. On a déjà loiié ici des Hôtels pour les Ambassadeurs de l'Empereur au prochain Congrès, & le Baron de Benterieder, qui est du nombre, est attendu dans peu en cette Ville. On prépare à *Cambrai* la Maison du Comte de Tarrouca pour la tenuë de cette Assemblée, & ce sera, dit-on, le Cardinal de Fleury qui en fera l'ouverture & la clôture. Le Prince de Leon, fils aîné du feu Prince de Rohan Chabot, est allé en *Bretagne* avec Madame son Epouse, prendre possession des belles Terres dont il a hérité par la mort du feu Duc son Pere ; & le Chevalier de Sinzendorf, Fils du Grand Chancelier de l'Empereur, est, au contraire, arrivé en cette Ville, venant de *Madrid* & retournant à *Vienne* par *Bruxelles*. On a envoyé depuis peu quantité de riches Etoffes à *Londres*, pour servir au Couronnement du Roi & de la Reine de la *Grande Bretagne*, & on travaille ici à quatre Carosses magnifiques, & à des habits sumptueux, pour les Princes des *Asturies* & de *Brezil*, & pour les Infantes d'*Espagne* & de *Portugal*. Le Chevalier de St. Germain a été pourvû de la Commanderie de *Peronne* de 20000. livres de rente, vacante par la mort du Commandeur de Balincourt.

XL Le projet pour la construction d'un Canal qui doit environner la moitié de cette Ville, est actuellement sur le Bureau sous la protection de la Reine qui s'intéresse à cette affaire ; parce que les Entrepreneurs s'obligent de donner sur le revenu de ce Canal 20000. livres de rente pour l'entretien des veuves des pauvres Officiers, pour lesquelles on bâtitra une Maison, où elles seront nourries & entretenues leur vie durant. Deux particuliers qui ont obtenu le privilege d'établir une Manufacture pour tirer du Cuivre des lessives des
vieilles

des Princes &c. Novemb. 1727. 367
vieilles ferailles par le moyen du vitriol, ont transféré leur Laboratoire à *Villeneuve St. George.*

XII. Le Cardinal de Noailles a fait publier un Mandement qui condamne deux Livres intitulés, l'un, *Dissertation sur la validité des Ordinations des Anglois*, imprimé à *Bruxelles* en 1723., & l'autre, *Deffense de ladite Dissertation.* 1726. par le Pere Courayer, Chanoine Regulier de l'Abbaye de *Ste. Genevieve à Paris.* Ce Mandement a été suivi d'un Arrêt du Conseil du 7. Septembre qui ordonne la suppression de ces Ouvrages, comme contenant des propositions contraires à la pureté du Dogme sur plusieurs points essentiels à la Religion, & à la Discipline, aussi-bien qu'à l'autorité de l'Eglise & à la Primauté du Pape, &c. Le 9. S. Em. revêtu de ses Habits Pontificaux, & accompagnée de son Clergé, fit la ceremonie de poser la premiere pierre du mur qu'elle fait bâtir pour réparer la *Rose* de l'Eglise Cathedrale de *Nôtre Dame*, & pour laquelle elle fournit une somme très considerable. Le 11. le Chapitre general des Chanoines Reguliers de la Congregation de *France*, élu unanimement pour Abbé de *Ste. Genevieve de Paris*, & Superieur General de ladite Congregation, le Pere Gabriel de Riberolles. Le Concile d'*Ambrun* fait toujours grand bruit; nous en renvoyons les particularitez au mois prochain, faite de place, de même que de l'affaire de *Mr. de Senez.* Mr. l'Evêque de *Montpellier* est aussi menacé; mais ce sera, dit-on, pour l'année prochaine, qu'on assemblera un Concile Provincial à *Narbonne*, où il ne doit pas s'attendre d'être mieux traité que Mr. de *Senez* l'est à *Ambrun.*

XIII. Il s'est tenu divers Conseils a la Cour sur les moyens les plus propres de faire circuler les Elpees, & à faciliter l'entier payement des

dettes de l'Etat. On imprime actuellement les Actions dont les dividendes finiront l'année prochaine, pour être alors renouvelées. Celles-ci seront de 8. dividendes, au lieu que les anciennes n'étoient que de 6. Les Etapes pour la subsistance des Troupes lorsqu'elles sont en marche, viennent d'être rétablies par tout le Royaume, à commencer au premier Janvier 1728., & on est actuellement occupé à recevoir les soumissions de ceux qui voudront en entreprendre la fourniture. Les Actions de la Compagnie sont à quinze cens trente livres. On a publié pendant le cours de ce mois de Septembre,

Des Lettres Patentes du Roi, *qui confirment la délibération de l'Assemblée generale du Clergé de France, du 12. Decembre 1726., concernant le nouveau Département general, qui doit être fait en exécution de ladite délibération.*

Arrêt du Conseil, *qui supprime les deux Livres intitulez, l'un, Dissertation sur la validité des Ordinations des Anglois, & l'autre, Deffense de ladite Dissertation, imprimez à Bruxelles en 1723. & 1726.*

Une Ordonnance du 13. Juillet, *portant rétablissement des Etapes pour les Troupes, dans toute l'étendue du Royaume, à commencer le premier Janvier 1728.*

Un Arrêt du Conseil du 29. Juillet, *pour l'ouverture de l'Annuel pour l'année 1728.*

Autre du 19. Août, *qui ordonne l'exécution de celui du 3. Mai 1723., & décharge les Moruës, tant vertes que seches, & les Huiles, qui proviendront de la pêche des Sujets de S. M. dans l'Isle Royale, du payement du Droit du sol par livre.*

Autre du 2. Septemb., *qui proroge la faculté de payer partie en effets, tant pour le Droit de confirmation,*
que

des Princes &c. Novemb. 1727. 369
que pour la Finance des Maitrises, & explique la
nature des effets recevables, la forme des rembourse-
semens au Tresor Royal, & les valeurs qui en se-
ront délivrées aux parties.

Un Edit, portant rétablissement des 60. Secretaires du Roi, qui furent supprimez il y a quelque tems, moyennant une nouvelle finance, chacun de 20000. livres.

Autre Arrêt du Conseil, portant défenses à tous Juges, même aux Cours de Parlement de prendre connoissance des Appels comme d'abus de tout ce qui se passe au Concile d'Ambrun.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considéra-
ble en ALLEMAGNE, depuis le
mois dernier.

I. **V**ienne. Le Roi de la Grande Bretagne ayant fait sçavoir à la Cour Impetiale que son Couronnement étoit fixé au 15. Octobre, on a envoyé ordre à Mr. de Fonseca à Paris, d'en faire compliment à Mr. Valpole, Ambassadeur de S. M. Brit. Au commencement de Septembre on envoya encore de nouvelles dépêches à ce Ministre, pour les communiquer à la Cour de France, & en particulier à Mr. Valpole, avec ordre en même-tems d'assurer cette Cour que le Comte de Kinski s'y rendroit incessamment pour regler avec les Ministres de France & celui de la Grande Bretagne, tout ce qui peut être en contestation, & acclerter par ce moyen, l'ouverture du Congrès. Ainsi, comme on peut le remarquer, il ne tient pas à cette Cour que la confiance ne se rétablisse,

& que l'*Europe* ne jouïsse de la tranquillité qu'elle attend. Le Duc Ernest de *Saxe-Weymar* est arrivé ici *incognito*, sous le nom de Comte de *Reuss*, & a eu Audience de l'Empereur & de l'Imperatrice, qui l'ont reçu avec beaucoup de distinction. Ce Prince, va, dit-on, voyager en *Italie*.

II. Le Duc de Bournonville, Ambassadeur d'*Espagne*, donna le 3. une fête pour célébrer la naissance du jeune Infant *Dom Louis*, dont la Reine est nouvellement accouchée, qui fut des plus magnifiques, & qui merite une description particulière. Elle commença à 8. heures du soir dans le Palais du Prince de *Lichtenstein*, situé au Fauxbourg de cette Capitale, où S. Exc. fait sa demeure. On jouïa pendant quelque tems. Le jeu fut suivi d'un Bal qui dura jusqu'au jour, & qui ne fut interrompu que par un souper splendide: Il y avoit 5. tables: une de dix couverts, deux de 24., & deux autres de 50. chacune, toutes servies avec une somptuosité & une délicatesse extraordinaire. Le Prince Royal Héritaire de *Lorraine*, le Prince *Eugene* de *Savoie*, tous les Ministres Etrangers, & ceux de la Cour y assisterent, outre plusieurs autres personnes de distinction des 2. sexes. Le Palais & le Jardin étoient illuminez avec beaucoup d'art. Devant le Palais, étoit un Amphithéâtre de lumieres qui faisoit un effet merveilleux. Aux deux côtez de la Porte, se voyoient deux Pyramides fort élevées, sur lesquelles étoient les Armes d'*Espagne*. Le Vestibule étant percé à jour, on voyoit en perspective les allées du Jardin ornées d'une infinité de girandoles, & le fond terminé par un Cabinet, dont l'illumination répondoit à celle du devant. Le Salon où se donna le Bal, qui est un des plus superbes par lui même, étoit décoré de 14. grands Lustres de cristal dans

le milieu, & les 16. Colonnes qui le soutiennent, environnées de Chandeliers à plusieurs branches, toutes remplies de bougies, au nombre de près de 2000. Sur une hauteur voisine du chemin qui passe à côté du Jardin, étoit élevé un Château de verdure avec deux Pyramides aux côtes, & dans le fond, les Atmes d'*Espagne*. De ce Château sortoient deux grosses Fontaines de vin qui couloient jusqu'au bas de la Coline dans des vases fort propres & fort commodes, où le peuple pouvoit puiser aisément. Cette fête fut dirigée par les soins & sous la direction du Sr. Antoine Beduzzi, Ingenieur de l'Imperatrice Douairiere. S. Exc. a fait present, au Prince de Lichtenstein d'un attelage de très-beaux Chevaux de Carosse, & à la Princesse de ce nom, qui étoit Reine du Bal, d'un Evantail & de plusieurs autres galanteries pour la valeur de 1000. pistolles.

III. On assure que le Duc de Bourbonville a reçu du Roi d'*Espagne* son Maître, la Ratification des Articles préliminaires; mais que n'y étant fait aucune mention de la levée entiere du Siege de *Gibraltar*, ni de la restitution du Vaisseau le *Prince Frederic*, cette reserve empêchera qu'elle ne soit échangée avec celle des autres Puissances, avant que ces difficultez ne soient levées. On est occupé à examiner le rapport que le Comte de Wurmbbrand a fait de ses negociations en diverses Cours d'*Allemagne* où il avoit été envoyé; & le Roi de la *Grande Bretagne* ayant promis à la Ville de *Hildesheim* de la protéger contre son Evêque & le Chapitre, avec lesquels elle est en differend, l'Empereur a, dit-on, résolu de prendre connoissance de cette affaire, & de la terminer au plutôt. Le 6. le Duc de Richelieu, Ambassadeur de *France*, prit au Château de la *Favorite* son Audience pu-

blique de congé de l'Empereur & de l'Imperatrice, & l'Empereur fit present a Son Exc. de son portrait enrichi de diamans de prix. S. M. n'a pas encore disposé de la Charge de Président du Conseil Aulique, vacante par la mort du Comte de Windisgratz, qui mourut dernièrement sur une de ses Terres. Le Prince Joseph-Ernest de Furstemberg a été fait Chambellan de la *Clef d'or*; & le Comte de Reichenstein est nommé Ambassadeur de S. M. auprès des *Cantons Suisses*. Le 8. le Duc de Liria partit enfin pour la Cour de *Russie*, où il va en qualité d'Ambassadeur d'*Espagne*, après avoir fait ici un séjour de quelques mois. On a envoyé de grosses remises au Comte de Rabutin, Ambassadeur de S. M. Imp. auprès du Czar, pour paroître avec éclat à la cérémonie du Couronnement de ce Prince, lorsqu'elle se fera à *Moscow*.

IV. Le 10. l'Empereur prit le divertissement de la chasse aux environs de *Fischament*. Le lendemain il y eut Conseil d'Etat, & l'après midi toute la Famille Imperiale assista à la representation qui se fit dans les Jardins de la *Favorite*, d'une Pastorale en Musique. Le 12. S. M. accompagnée du Prince Royal Hereditaire de *Lorraine*, chassa le Ceff aux environs de cette Ville. Le Prince Eugene de Savoye ayant dressé un nouveau projet d'accommodement des differends entre l'*Espagne* & l'*Angleterre*, on l'envoya le 13. à *Madrid*, par un Courier extraordinaire, après avoir été approuvé par l'Empereur. Mr. Hamel Bruyninx Ministre des Etats Generaux, a eu deux Audiences consecutives de S. M., au sujet du Commerce; & le plan auquel on travaille pour le regler, entre les Sujets de S. M. & ceux de L. H. P., est, dit on, fort avancé. Le Comte de Sinxendorff s'est excusé d'aller assister à l'élection d'un nouvel Archevêque

de

de *Saltzbourg*, en qualité de Commissaire de l'Empereur, & le Comte de *Volkra* y a été envoyé. Le Comte de *Wratiflaw*, qui revint dernièrement de son Ambassade de *Varsovie*, a reçu ordre de retourner à *Dresde*, pour y faire des complimens de condoléance sur la mort de la Reine de *Pologne*, qui mourut au commencement de ce mois dans son Château de *Pretsch* en *Saxe*. Le 14. on celebra à la maniere accoutumée, l'anniversaire de la levée du Siege de cette Ville par les Turcs en 1683., & l'Empereur & l'Imperatrice s'y rendirent pour cet effet de la *Favorite*.

V. La Cour de *France* a fait sçavoir ici par un Exprés qui arriva de *Paris* le 16., que les Ministres Plenipotentiaires de cette Couronne, de la *Grande-Bretagne*, & de L. H. P. les Etats Generaux, étoient prêts à se rendre au Congrès de *Cambrai*; qu'elle consentoit qu'on y admît un Ministre du Czar; mais à condition que ceux de *Suede* & de *Dannemarc* y seroient aussi admis; & qu'elle esperoit que l'Empereur ordonneroit à ses Plenipotentiaires de s'y rendre au plûtôt. Le 21. L. M. suivies d'une nombreuse Cour, partirent de la *Favorite*, pour aller à *Halbturn*, sur les Frontieres de *Hongrie*, prendre le divertissement de la chasse pendant quelques jours. Le Prince R. Hereditaire de *Lorraine* y a accompagné L. M., & l'Empereur y a fait inviter le Prince Eugene de *Savoie*. Le Comte de *Schonborn* Vicechancelier de l'Empire est aussi allé faire un tour à sa Terre de *Schonborn*, & S. Exc. y a été suivie par le Nonce du Pape, & les Ambassadeurs de *France*, d'*Espagne* & de *Venise*. Le Comte de *Konigseck*, Ambassadeur de S. M. à la Cour de *Madrid*, vient d'être nommé à la Viceroyauté de *Naples*, à la place du Cardinal d'*Althan*, & le Comte

François

François de Starhenberg va à *Ratisbonne* en qualité de Commissaire de l'Empereur. L'Electeur Palatin fait fortement solliciter cette Cour pour que la qualité d'Archi-Tresorier de l'Empire, dont le feu Roi d'Angleterre étoit revêtu, en qualité d'Electeur d'Hannover, soit rétablie dans sa Maison, & cette affaire va être portée à la Diette Generale de l'Empire. Le 27. au soir l'Empereur & l'Imperatrice revinrent en parfaite santé d'*Halbturm*, à la *Favorite*, avec toute leur suite. Le Comte de Sinzendorff Envoyé à la Diette de *Ratisbonne*, pour le Royaume de *Boheme*, & le Comte Maximilien de *Kienbourg*, ont été faits Conseillers du Conseil Privé de l'Empereur.

VI. Il arriva le 30. un Courier de *Londres*, qui est le premier qui en soit venu depuis que les deux Cours sont en differend, & le Comte de Sinzendorff, Grand Chancelier de la Cour, alla d'abord à la *Favorite* en communiquer les depêches à l'Empereur. On assure que le Roi de la *Grande Bretagne* y declare entr'autres, qu'il ne consentira jamais à l'admission d'un Ministre du Pape au Congrès de *Cambrai*, ni qu'on y traite d'aucun affaire concernant le Chevalier de Sr. George. La Cour de *Rome* cependant ne perd pas de vûë les interêts de ce Prince, & le Duc Picelli arriva encore ici dernièrement, chargé de diverses Commissions secretes de S. S. en sa faveur. On a reçu la nouvelle de la mort du General Comte de Rabutin, Ambassadeur de S. M. à la Cour de *Russie*, qui mourut au commencement de ce mois à *Petersbourg*, d'une attaque d'apoplexie; c'étoit un Seigneur d'un rare merite, & qui est universellement regretté: il sera, dit-on, remplacé par le Comte de *Seckendorff*, que le Comte de *Harrach*, qui est revenu
de

des Princes &c. Novemb. 1727. 375

de son Ambassade de *Turin*, ira relever à *Berlin*.

Veut-on de ce qu'on appelle des nouvelles? en voici. On parle toujours fort d'une Alliance entre cette Cour, & celles de *France*, d'*Espagne*, de *Portugal*, de *Turin*, & de *Russie*; & que le Duc de *Liria* qui est parti pour *Petersbourg*, est chargé des instructions nécessaires pour cela; que la bonne intelligence va être entièrement rétablie entre la Cour Imperiale, celle de la *Grande Bretagne*, & les Etats Generaux des *Provinces Unies*, par la médiation du Roi de *Prusse*; & que le Comte de *Sinzendorff*, Ministre de S. M. à *Ratisbonne* sera envoyé incessamment à *Londres*. Que le Duc de *Lorraine* doit faire un voyage à la Cour de *France*, pour des affaires secretes & d'importance qui regardent les interêts de l'Empereur. Toutes ces nouvelles promettent beaucoup, & sont fort avantageuses; mais elles meritent bien d'être confirmées par l'évenement.

Le premier Octobre l'Empereur entra dans sa 43^e. année, & cet anniversaire fut célébré à la *Favorite*, par une magnifique Fête. S. M. a envoyé ordre au Magistrat de *Hildesheim* de s'abstenir des voyes de fait, contre les Religieux de *St. Michel* de cette Ville, que les Bourgeois tiennent bloqués dans leur maison, au sujet de quelque differend survenu entr'eux, & on travaille à le terminer. L'Electeur de *Baviere* est attendu ici dans peu. Tous les Regimens ont ordre de se tenir complets, sur le pied de la derniere augmentation.

VII. *Dresde en Saxe*. Le Roi étant le 4. Septembre dans son Château de *Moritzbourg*, reçut avis par un Exprés qui lui avoit été dépêché de *Pretsch*, que la Reine son Epouse y étoit dangereusement malade. S. M. se rendit d'abord en
cette

cette Ville, & une demi heure après Elle partie en poste pour *Pretsch*; mais ayant appris en chemin, que la Reine étoit morte le même jour à 2. heures après midi, Elle revint à *Moritzbourg*, sensiblement touchée de cette perte. Cette Princesse qui n'avoit que 56. ans, étoit douée d'un rare mérite, avoit beaucoup de vertu, & étoit d'une piété exemplaire: Elle se nommoit *Christine Everhardine*, & étoit fille de *Christien Ernest* Margrave de *Brandebourg Bareith*, & de *Sophie-Loüise*, Fille d'*Everhard III.* Duc de *Wirtemberg*: Elle fut mariée le 10. Janvier 1693. à *Frederic-Auguste* Electeur de *Saxe*, qui fut élu Roi de *Pologne* le 27. Juin. 1697. & de ce mariage est né le 7. Octobre 1696. *Frederic-Auguste* Prince Electoral de *Saxe*. Son Corps a été inhumé sans ceremonie dans la Chapelle de son Château de *Pretsch*, comme elle l'avoit souhaité. La nuit du 13. au 14. la Princesse Epouse du Prince Electoral accoucha heureusement d'une Princesse à *Dresde*. Le Duc de *Liria* y est arrivé venant de *Vienne*, & allant à son Ambassade de *Petersbourg*.

VIII. *Hannover*. Le Corps du feu Roi de la *Grande Bretagne* *George I.*, qui étoit en dépôt à *Osnabrucg*, ayant été remis la nuit du 3. au 4. Septembre, aux Officiers de *S. M.* Regnante, il fut conduit ici en 4. nuits par divers Détachemens, qui se releverent sur la route, & fut reçu la nuit du 8. au 9., à quelque distance de cette Ville par 60. Gardes du Corps à cheval, ayant à leur tête le Baron de *Goertz*, Capitaine du Château, qui avoit la direction de cette Ceremonie. Mille hommes de la Garnison ayant été commandés pour empêcher le desordre, le convoi passa entre deux hayes de Soldats, qui presentent

teurent les armes, & entra en cette Ville à une heure après minuit dans l'ordre suivant. 1. Deux Domestiques à cheval, tenans chacun un flambeau. 2. Un Trompette à cheval en grand deuil. 3. Un Carosse à 6. chevaux, dans lequel étoient les Valets de Chambre & le Chirurgien du feu Roi. 4. Un Officier, & 30. Gardes à cheval, l'Épée nuë, & la pointe renversée sous le bras gauche. 5. Dix Laquais à pied deux à deux. 6. Le Carosse de deuil, portant le Corps, à 8. chevaux, conduits par autant de Palfreniers, & environné de plusieurs Pages à pied. 7. Deux Trompettes à cheval tenans leurs Trompettes renversées. 8. Un Officier & 30. Gardes à cheval comme les premiers. 9. Trois Pages à cheval. 10. Deux Officiers des Gardes du Corps à cheval, & en grand manteau de deuil. 11. Le Baron de Goertz en grand manteau de deuil, montant un Cheval blanc. 12. Deux Chambellans à cheval en manteau long. 13. Deux Gentilshommes de la Chambre, de même. 14. Deux Gentilshommes de la Cour de même. 15. Trente, tant Valets de pied, que Palfreniers à cheval, portans des flambeaux, de même que cent Bourgeois en Deuil, qui marchoient à côté du Convoi. 16. Lorsqu'on fut arrivé à la première Cour du Château, seize Colonels, ou Lieutenans Colonels, porterent le Cercueil dans le Tombeau, qui étoit illuminé, de même que toute l'Église, & toutes les Cours du Château. 17. Douze Pages tête-nuë, portans des flambeaux, conduisirent le Cercueil jusqu'au lieu où il fut inhumé.

IX. *Palatinat.* On voit en ce Pays un Ecrit drellé par ordre du Prince de Sultzbach, pour prouver ses droits à la succession de *Bergues* & de *Quilliers*, contre les prétentions du Roi de *Prusse*,
&

& qui contient en substance: „ Que ces Duchez
 „ ont été de tout tems des Fiefs masculins, jus-
 „ qu'à ce que le Duc *Guillaume* eût obtenu de
 „ l'Empereur *Charles V.* un Privilege, suivant le-
 „ quel les filles avoient droit de succeder au dé-
 „ faut des mâles, & en cas qu'il n'y eût point
 „ de filles en vie, les mâles qui en seroient for-
 „ tis, posséderoient ces Duchez. Or comme ce
 „ Privilege n'a été donné qu'après la mort de
 „ *Marie-Eleonore*, fille du Duc *Guillaume*, ma-
 „ riée au Marquis *Albert-Frederic* de *Brandebourg*;
 „ que cette Princesse est morte sans laisser d'en-
 „ fans mâles, & que d'ailleurs la Princesse *Anne*
 „ seconde fille du Duc *Guillaume*, mariée dans la
 „ Maison de *Sultzbach Neubourg*, dont la Prin-
 „ cesse de *Sultzbach*, fille unique de l'Electeur
 „ *Palatin*, descend en ligne droite, étoit en vie
 „ dans le tems que ce Privilege fut accordé, &
 „ qu'elle a laissé des enfans mâles, la Maison
 „ Electoral de *Brandebourg* ne peut se prévaloir
 „ de ce Privilege. On ajoute, que si la Maison
 „ de *Brandebourg* avoie que les Duchez de *Ber-*
 „ *gues* & de *Quilliers* sont des Fiefs masculins,
 „ ce que les Maisons *Palatine* & de *Sultzbach* ont
 „ toujours prétendu, bien loin que la Maison
 „ de *Brandebourg* pût former des prétentions sur
 „ ces Duchez, on pourroit dire qu'elle possède
 „ *Cleves*, *La Marck*, & *Ravensperg* au préjudice
 „ des legitimes Heritiers. Que si au contraire
 „ cette Maison declare que ce sont des Fiefs fe-
 „ minins, il est incontestable que la Princesse de
 „ *Sultzbach* y a plus de droit que l'Electeur de
 „ *Brandebourg*, pour les raisons susdites, puisque
 „ la Princesse *Eleonore* n'a point laissé d'enfans
 „ mâles. &c.

X. *Ratisbonne*. Le Baron de Kirkner, second
Com-

des Princes &c. Novemb. 1727. 379

Commissaire de l'Empereur, est revenu de *Vienne* en cette Ville, chargé d'un Decret de S. M. Imp. à la Diette, pour chercher au plutôt une Dignité convenable dans l'Empire, pour la donner au Roi de la *Grande Bretagne*, comme Electeur d'*Hannover*, à la place de celle d'Archi-Tresorier, dont l'Electeur Palatin sollicite la restitution.

XI. *Holsace. Kiel.* La Princesse Epouse du Duc d'*Holstein Gottorp*, ayant eu des indices certains de grossesse, on en rendit le 8. des actions de grâces à Dieu dans toutes les Eglises de cette Ville. Le 9. Le Prince Hereditaire de *Holstein Eutin*, & le Prince son cadet, cousins germains du Duc, arriverent ici, & S. A. R. étant allée à leur rencontre avec une nombreuse suite, les conduisit au bruit du Canon des Ramparts, au Château, où on leur avoit préparé des Apartemens. Le 16. le Chapitre de l'Eglise Cathedrale de *Lubec* ayant procedé à l'élection d'un nouvel Evêque, élu unanimement le Prince *Adolphe de Holstein Eutin*, frere du défunt Evêque de cette Ville, qui n'est âgé que de 17. ans; & S. A. S. qui étoit en cette Cour, en ayant été informée, partit d'abord pour prendre possession de sa nouvelle Dignité.

XII. *Differens endroits d'Allemagne.* Le Roi de *Prusse* se tient encore à *Wusterhausen*.

L'Electeur de *Cologne* est parti de *Munich incognito* pour aller voyager en *Italie*, & S. A. S. E. passera par *Venise* avant d'aller à *Rome*.

Le Landgrave de *Hesse Cassel* a nommé Mr. Dielenberg, ci-devant son Résident à la Diette de *Ratisbonne*, pour aller au futur Congrès de *Cambrai*, avec le caractere de son Ministre Plenipotentiaire.

On apprend que le Baron de Firmian, Evêque de *Lambach*, & Capitulaire de l'Eglise de *Salzbourg*,

bourg, a été élu Archevêque & Prince de cette Ville, après beaucoup de débats, & trois jours de délibérations: le Comte de Lamberg, Evêque de *Passaw*, quoi que recommandé par la Cour Imperiale, ayant eu l'exclusion.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en P O L O G N E & dans les Pais du N O R D, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. *Courlande*. Le 26. Août les Commissaires du Roi & de la Republique de *Pologne*, escortez de 500. Dragons & de 50. Janissaires, firent leur entrée publique à *Mittau*. Ils allerent descendre à l'Eglise, où la Messe fut celebrée par l'Evêque d'*Ermland*; & s'étans rendus après le Service à l'Hôtel de Ville, on y fit lecture des Constitutions Royales pour l'établissement de leur Jurisdiction. L'Evêque d'*Ermland* y déduisit dans un long discours les raisons que le Roi & la Republique avoient eu d'établir cette Commission, & personne n'ayant repondu, les Conseillers Regens & les Membres de la Noblesse du Pays qui étoient presens, furent priez de se retirer. Le 27. quelques Membres de ladite Noblesse s'étans rendus chez les Commissaires, demanderent une convocation de la Diette generale des Etats du Pays; mais on leur repondit que cela ne pouvoit se faire, la plûpart des Regens & des Conseillers n'ayant point d'activité. Le 28. le General de la Couronne arriva avec 3. Escadrons & quelques Compagnies *Polonoises*, & le Sous-General *Denhoff* ayant aussi amené 500. Cavaliers

liers, il se trouve actuellement en cette Ville & dans le voisinage près de 1500. hommes, qui occupent toutes les Portes & les principaux Postes. La Cour de *Russie*, qui n'approuve pas plus que celle de *Pologne*, l'Electiõn du Comte *Maurice de Saxe*, a fait aussi entrer dans ce Duché un Corps de Troupes, & le General Lesle qui le commande, s'étant rendu dernièrement devant le Lac d'*Ufmaiz*, où le Comte *Maurice* s'étoit retranché avec 600. Dragons, quelqu'Infanterie, & plusieurs Gentilshommes volontaires, attaqua si brusquement ce Prince, qu'il se vit obligé, après un leger Combat, de se sauver avec 3. hommes seulement, & d'abandonner ses Equipages, son Artillerie, ses Munitions & quantité de bleffez & de prisonniers, qui furent envoyez à *Riga* par le General Lesle. Les *Polonois* se font plaint de cette démarche comme d'une infraction, mais le General *Russien* leur a repondu, „ qu'il n'avoit fait „ qu'exécuter les ordres qu'il avoit du Czar son „ Maître de faire sortir le Comte *Maurice* de „ *Courlande*; que S. M. *Russienne* ne souhaitoit „ rien tant que de vivre en bonne intelligence „ avec la *Pologne*, mais qu'elle ne pourroit jamais „ consentir que la *Courlande* fût partagée en Pa- „ latinats & incorporée à la *Pologne*; qu'ainsi ayant „ achevé ce qu'il avoit à faire à l'égard du Com- „ te *Maurice*, & l'ayant obligé d'abandonner le „ Pays, il n'étoit plus necessaire qu'ils y exécua- „ tassent leur Commission. L'Evêque d'*Ermland* & le Comte Denhoff ont repliqué, „ qu'étans „ eux-mêmes en état de déloger ledit Comte, ils „ n'en étoient aucunement obligez aux *Russiens*; „ qu'au contraire ils regardoient cette entreprise „ dans une Province de *Pologne* & du Grand Du- „ ché de *Lithuanie*, comme une infraction; d'au- „ cane

„ tant que le Roi & la Republique les avoient
 „ constituez pour examiner l'affaire de l'Electi-
 „ & que pour cela ils avoient été indispensa-
 „ blement obligez de se rendre en *Courlande*; que
 „ comme la Couronne de *Pologne* ne faisoit pas
 „ de pareilles démarches avec ses Troupes dans
 „ les Provinces *Russiennes*, & ne se mêloit encore
 „ moins de leurs affaires, ils se flattoient que les
 „ Generaux *Russiens* envoyeroient ordre aux Re-
 „ gimens qu'ils avoient fait marcher en *Courlan-*
 „ *de*, d'en sortir incessamment, sans quoi ils se
 „ verroient obligez de prendre là-dessus leurs me-
 „ sures. La réponse des Generaux *Russiens*, a été;
 „ que l'Empereur de *Russie* n'avoit pû permettre
 „ que le Comte *Maurice* fit bâtir contre le Trai-
 „ té d'*Oliva* une Forteresse en *Courlande*, & y
 „ fit venir des Vaisseaux chargez de Troupes &
 „ de Munitions; d'autant plus que le différend
 „ avec la *Grande Bretagne*, sur laquelle ledit Com-
 „ te se reposoit & attendoit de l'assistance, n'é-
 „ toit pas encore terminé; qu'ainsi pour n'avoir
 „ point de Guerre dans le voisinage; l'Empereur
 „ de *Russie* avoit jugé à propos d'étonner les
 „ hostilités dans leur naissance: offrans néanmoins
 „ de remettre les prisonniers faits sur le Lac d'*U-*
 „ *maiz*, avec les bagages & effets dudit Comte
 „ *Maurice*. Ce que les Commissaires *Polonois*
 „ refuserent, insistant toujours que les Troupes *Rus-*
 „ *siennes*, particulièrement le Regiment de Dragons
 „ qui avoit été près du Lac d'*Usmairz*, quittassent la
 „ *Courlande* sans passer par *Mittau*, & qu'on relâ-
 „ chât les prisonniers. Sur cela les Generaux *Russiens*
 „ pour donner quelque satisfaction aux Commissai-
 „ res *Polonois*, ont ordonné au Regiment de Dra-
 „ gons de ne point approcher de *Mittau* & à celui
 „ d'Infanterie qui étoit posté sous le Château, de
 „ s'en

des Princes &c. Novemb. 1727. 383
 s'en éloigner, sans pour cela sortir du Duché. Pour ce qui est du Comte *Maurice*, il s'est retiré à *Memel*, à 6. lieues de *Watzau*, Ville située à l'entrée du Golphe sur le Lac de *Courlande*, qui appartient au Roi de *Prusse*, d'où on dit qu'il s'est rendu depuis *incognito* à *Dantzich*, avec peu d'apparence de pouvoir rétablir ses affaires dans ce Pays, par l'opposition de deux Puissances contre lesquelles il n'est pas possible qu'il puisse lutter. Cependant l'ouverture de la Diète des Etats de ce Duché est fixée au 25. Septembre, & les Commissaires *Polonois* informent entre-tems juridiquement contre tous ceux qui ont eu part à l'Election du Comte *Maurice*, & à ce qui s'est passé en conséquence. Les Generaux *Russiens* & *Polonois* se regalent reciproquement; mais les premiers font toujours entendre aux Commissaires *Polonois* qu'ils ne doivent faire aucun changement dans la forme du Gouvernement de ce Duché; qu'ils ont ordre de s'y opposer de toutes leurs forces, quand même il devoit en resulter une Guerre; que s'il arrive que quelques-uns des Regens ou autres soient trouvez coupables de malversations, on peut donner leurs places à d'autres, & laisser les choses sur le pied qu'elles sont, sans y rien innover. A cela près les Troupes *Russiennes* & *Polonoises* vivent en bonne intelligence, & le 18. il partit un Détachement de 200. Dragons pour aller recevoir sur la Frontiere les Officiers & Soldats prisonniers, les Muitions, Bagages & effets du Comte *Maurice*, enlevez dans l'Isle d'*Usmaiz*, & que les Generaux *Russiens* ont fait remettre aux Commissaires *Polonois*. Le Palatin *Potocki*, petit General de *Lithuanie*, est encore arrivé avec un renfort de Troupes, & on travaille à la levée des 6000. hommes ordonnée par la dernière Diète

de *Grodno*, pour soutenir la Commission. Tel est l'état des affaires en ce Pays.

II. *Suede*. La Diette des Etats Generaux de ce Royaume ayant pris fin, les Députez sont retournés chacun chez eux, & les Ministres sont allés à la Campagne jusqu'à la fin de ce mois, que se fera l'ouverture des Tribunaux. La Cour continu son sejour à *Dronttingholm*; & le 20. Mr. Pointz Envoyé Extraordinaire de S. M. Britannique, y prit son Audience de congé du Roi, qui lui fit present d'une Chaîne d'or avec son portrait enrichi de diamans de la valeur de 4000. rixdales.

III. *Dannemarc*. Le Lord Glenorchi, Ministre d'Angleterre, partit le 15. pour retourner à *Londres*, après avoir pris à *Wredensbourg* son Audience de congé du Roi. Les chaleurs ont été cette année excessives en ce pays.

IV. *Petersbourg*. Le Czar a accordé une pension annuelle de 5000. roubles à la Czarine doüaïriere son Ayeule, premiere Epouse de Pierre I., qui après avoir été enfermée pendant plusieurs années à *Sleutelbourg*, a enfin obtenu la liberté d'aller passer le reste de ses jours dans un Couvent de Dames Nobles près de *Moscow*. On continué les préparatifs pour le Couronnement de S. M.; mais le tems en est encore incertain, & on a ordonné une levée de 500. mille roubles sur toutes les Provinces de ce vaste Empire pour les frais de cette ceremonie. Au commencement de ce mois de Septembre le Comte de Rabutin, Ambassadeur de l'Empereur, mourut subitement ici d'une attaque d'apoplexie, dont il fut surpris à table, ayant à diner chez lui Mr. de Wilde, Resident de L. H. P. les E. G., & plusieurs autres Ministres Etrangers. Son Corps sera transporté en *Transilvanie*, pour y être inhumé. Le 1. la

Cour

des Princes &c. Novemb. 1727. 385

Cour partit pour *Petershoff*, d'où elle revint le 18., & S. M. prit son logement dans son Palais d'Été.

V. Il se tint le 19. un grand Conseil d'État, en présence du Czar, à l'issuë duquel un Officier des Gardes alla de la part de S. M. annoncer les arrêts au Prince de *Menzikoff*, & lui demander son Épée: Il fut ensuite dépouillé de l'Ordre de *St. André*, de toutes ses Charges, tant Civiles, que Militaires; & un Detachement des Gardes eut ordre de le garder à vûë dans son Palais. Il y a de quoi être surpris de la subite disgrâce de ce Prince, qui s'étoit élevé au plus haut degré de grandeur, où un particulier puisse atteindre, & qui paroïssoit posséder si absolument la faveur de son Maître. Il étoit Chef de la Regence & de tous les Conseils, Generalissime des Armées de terre & de mer; il avoit à sa disposition des trésors immenses de ce vaste Empire, & étoit sur le point de voir sa fille monter sur le Trône, par son mariage avec le Czar. Dans cette brillante situation, qui peut avoir occasionné une chute si rapide? on s'en prend pour l'ordinaire aux caprices & à l'inconstance de la fortune, mais à tort: la fortune n'est qu'une divinité imaginaire & une idée. L'ambition démesurée des favoris, & la noire envie qui devore les hommes, lorsqu'ils voyent leurs égaux élevés au-dessus d'eux, ne sont-ce pas des vices plus réels, & les principales causes de tant de revolutions qui étonnent l'Univers? Si l'homme étoit vertueux, & ami de la vérité, il découvreroit en lui-même cette source empoisonnée: mais vain comme on le connoit, il aime mieux attribuer ses maux & ses disgrâces à des causes extraor-

dinaires: son amour propre y trouve mieux son compte.

Le Baron d'Osterman Conseiller Privé & Vicechancelier, informa aussi tôt le Secretaire du feu Comte de Rabutin de cette disgrâce, & l'assura, par ordre exprés du Czar, que cet événement n'altereroit en aucune maniere l'amitié & l'étroite union entre cette Cour & celle de *Vienne*; requerant en même-tems ledit Secretaire qu'il fit part incessamment à sa Cour de ce qui venoit de se passer, & des assurances qu'il venoit de lui donner.

Le 20. on afficha & on publia au son des Tambours, dans tous les Carrefours, le Placard suivant.

Nous *Pierre II. &c.* Comme nous avons très-gracieusement résolu d'assister en personne, dès-à-présent à notre Conseil Privé, & d'expédier nos ordres sous notre propre sein, & celui de notre haut Conseil privé: Nous ordonnons par la presente, & c'est notre bon plaisir, que désormais aucun ordre, de quelque nature, & sous prétexte que ce soit, qui pourroit être écrit ou expédié en particulier par le Prince de *Menzikoff*, ou par quelqu'autre, ne soit accepté, ni exécuté, sous peine d'encourir notre indignation; Cet ordre sera publié dans toute l'étendue de notre Empire, & particulièrement parmi nos Troupes; & l'on fera de toutes nos Places à notre Conseil Privé, un fidele rapport de la publication qui en aura été faite par tout. Donné dans notre Conseil Privé, le 8. Septembre (v. St.) 1727. Signé, PIERRE.

On attribüé la disgrâce de ce Prince à quatre causes principales: La premiere, son ambition qui

des Princes &c. Novemb. 1727. 387

qui l'a porté a vouloir marier sa fille avec le Czar, & a faire approuver ce mariage par le Testament de la feu Czarine. 2. Ses intrigues pour se faire élire Duc de *Courlande*. 3. La sanglante exécution qu'il a fait faire à *Moscow*, d'un grand nombre de personnes dont il se defioit, & cela sans la participation du Czar, ni du Conseil. La 4^e. enfin, son administration despotique, & le pouvoir qu'il s'attribuoit de tout faire de sa propre autorité. Nous ajouterons ici pour plus grand éclaircissement l'Extrait d'une Lettre écrite de *Petersbourg* le 23. Septembre.

LE Prince *Menzikoff* a été relegué à sa Terre d'*Orajenboom*, environ a 100. *Verstes* au de-là de *Moscow*. On doit instruire incessamment son Procès sur plusieurs Chefs d'accusation, dont voici les Principaux.

1. D'avoir été l'unique cause de la mort du *Czarowitz*, Pere de l'Empereur Regnant.
2. D'avoir detourné le feu Empereur de faire transférer sa premiere Epouse, de sa Prison étroite à un endroit plus agreable.
3. D'avoir fraudé les Gabelles Imperiales, & amassé par là des sommes immenses.
4. D'avoir retenu pour lui la moitié des Impôts generaux sur le Tabac, dont il étoit Sur Intendant, & qui montoit à 600. mille Roubles par an.
5. D'avoir faussement accusé plusieurs personnes qui ont bien servi leur Maître, & qu'il a néanmoins privé de leur Honneur & de leurs Biens.
6. De n'avoir donné aucune borne à son Ambition, après la mort de Pierre I.; Ce qui paroît par le dessein de marier sa Fille à l'Empereur Regnant, afin de se faire donner la Lieutenance de toute la Monarchie, d'y Regner seul, & de supprimer l'Autorité de tous les autres Conseils.

7. D'avoir travaillé jour & nuit, dans cette veüe, à suborner l'Armée, & à la ranger de son côté; car quand la feu Imperatrice n'a pas trouvé dans ses propres Coffres de quoi payer les Troupes, il y a toujours suppléé en avançant des Sommes très-considerables, qu'il s'est néanmoins fait rembourser avec de gros interêts.

8. Et d'avoir mis de grosses Sommes d'Argent à la Banque d'Amsterdam, & à celle de Londres.

En Vertu du V. Article de ces Accusations, le Baron de Schafirof & divers autres qui ont été banis dans des endroits éloignez, quelques jours avant la mort de l'Imperatrice, viennent d'être rapellez, & l'on ne doute point que ce Baron ne soit employé dans le Conseil Privé. Le Prince Galitzin, qui commandoit l'Armée en Perle, est arrivé en cette Ville. &c.

A R T I C L E VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. On n'est occupé ici que de préparatifs pour le Couronnement du Roi & de la Reine, & à regler le rang, les fonctions, & les habillemens de ceux qui doivent assister & servir à cette Ceremonie. Elle est fixée au 15. Octobre, & se fera à l'accoutumée dans le Palais de *Westmunster*. On travaille à élever dans la grande Salle, une Estrade, sur laquelle L. Maj., & toute la Famille Royale, dîneront ce jour-là: au dessous de l'Estrade il y aura d'autres Tables pour les Ministres

des Princes &c. Novemb. 1727. 389

stres Etrangers, les Seigneurs & Dames qui assisteront à cette solemnité, & on élève des Echafauts autour de la Salle, & hors la porte de l'Abbaye, aux deux côtez de la ruë, pour les personnes qui produiront des Billets qui seront distribués pour cet effet, & qui voudront voir la Procession qui se fera à cette occasion. Voici la traduction d'une Lettre circulaire écrite par S. M. aux Pairs & Pairessees du Royaume, pour leur en indiquer le jour; leur ordonnant de s'y trouver en personne, toute excuse mise à part, munis de tout ce qui leur sera nécessaire, suivant leur rang & leur qualité.

GEORGE ROI.

A Nôtre très-fidèle & très-amié Cousin & Conseiller, Salut: D'autant que le 15. du mois d'Octobre prochain est le jour fixé pour la Solemnité Royale de nôtre Couronnement, & de celui de la Reine nôtre compagne, la Presente est pour vous ordonner, toutes excuses à part, de vous rendre auprès de Nous, en personne, vous & la Comtesse vôtre Epouse, dans le tems ci dessus mentionné, en habits & équipages convenables à vôtre rang & à vôtre qualité, pour y faire tous & tels services qu'il sera requis, & qui vous appartiennent respectivement, à quoi ni vous, ni elle n'aurez à manquer. Sur ce, Nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Donné dans nôtre Cour de Richmond le 30. d'Août 1727, & le premier de nôtre Regne. Par le commandement de S. M. Signé, SUSSEX. La suscription étoit, A nôtre très-fidèle & très-amié Cousin le Comte D.... ou, le Duc D.... pour le service de S. M.

Le 12. Septembre le Roi & la Reine revinrent de *Richmond* au Château de *Kensington*. S. M. a nommé le Comte d'Essex, Gouverneur du Parc de *St. James*, Garde du Mail qui est dans ce Parc, & Lieutenant Gouverneur du Comté d'*Hereford*; le Duc de Bolton, de la Ville & Comté de *Southampton*; le Duc de Dorset, de la Ville & Comté de *Pool*; le Vicomte de Townshend, Lieutenant & *Custos Rotulorum* du Comté de *Northfolck*; le Duc de Newcastle, Gardien de la Forêt de *Sheewood*, & du Parc de *Teleswood* dans le Comté de *Nottingham*; le Comte de Cholmendley, Lord Lieutenant, & *Custos Rotulorum* du Comté de *Chester*, & des Comtés de *Derby*, *Montgomery*, *Flint*, *Merioneth*, *Carnarvan* & *Anglesea*; le Lord Cornowalis, Garde, Juge en Chef, & *Justico Ayres*, de toutes les Forêts, Chasses, Parcs, & Sarrennes de S. M. en deça de la Riviere *Trent*; le Colonel Monngommeri, Gouverneur de la *Nouvelle Yorck*; le Chevalier Baronet Gustave Humez, Gentilhomme de la Chambre du Liét de S. M., sa Compagnie dans les Gardes à pied ayant été donnée au Colonel Reynolds, & Mr. Guillaume Townshend fils du Vicomte de ce nom, a été fait Gardien des Recettes de l'Echiquier. L'incendie qui arriva dernièrement à *Gravesend*, n'y a laissé qu'environ 12. maisons qui n'ont pas été endommagées, & les Magazins, auxquels le feu n'a pû se communiquer, par les grands soins qu'on y a apporté.

II. On compte beaucoup ici sur la reconciliation des Cours de *France* & d'*Espagne*: & qu'elle contribuera à mettre S. M. T. C. en état de conduire plus aisément les choses au but de l'Alliance d'*Hannover*, & à une prompte & solide Paix. C'est de quoi le Cardinal de Fleury a, dit-on, fait assuré

des Princes &c. Novemb. 1727. 391

assurer le Roi de la *Grande Bretagne*, & que tous les engagements pris par la *France* avec S. M. Br. & les Etats Generaux des *Provinces-Unies*, seroient maintenus; ainsi on a lieu d'esperer que l'*Espagne*, qui en consideration de la *France*, consent déjà à la levée entiere du siege de *Gibraltar*, se désistera aussi de ses prétentions touchant le Vaisseau le *Prince Frederic*. Cependant, malgré ces favorables apparences, il partit encore dernièrement un renfort de 4. Vaisseaux pour la *Mediterranée*. Le 16. 5. gros Vaisseaux descendirent aux *Dunes*, où il y en avoit déjà trois autres, qui devoient aller ensemble joindre les 4. qui sont à *Portsmouth*, sous le Commandement du Chevalier Walton; & le 19. cet Amiral vint ici, pour recevoir les ordres & ses dernieres instructions; mais on ignore encore la destination de cette Escadre; si c'est pour le *Détroit*, pour l'*Amerique*, ou pour croiser dans la *Manche*. Le Lord Glenorchy est revenu de son Ambassade de *Dannemarc*, & on a envoyé à Mr. Finck, Ministre de S. M. Br. auprès de L. H. P. les Etats Generaux, les instructions nécessaires pour l'Ambassade d'*Espagne*, à laquelle il se rendra dès que les differends entre les deux Couronnes seront réglés. Les chaleurs ont été excellentes cette année dans ce Royaume, & il regne des maladies qui emportent ici & dans les Provinces quantité de monde.

III. Le 20. dans un Comité du Conseil, qui se tint au *Cockpit*, on nomma les Seigneurs qui porteront les ornemens Royaux au prochain Couronnement de L. M. Mr. Robert Walpole, Chevalier de la *Ferretiere*, & le Comte de Dalkeyth Chevalier du *Chardon*, suivront la Procession revêtus des Habits de ces deux Ordres. Le Colonel Lambert, Député Gouverneur du Fort de *Tilbury*,

bury, y representera le Duc de *Normandie* : & le Duc de *Richmont* fera la fonction de Grand Connétable. La Cour des *Clains*, établie par le Roi pour examiner les Requêtes de ceux qui ont des prétentions à cette solemnité, a ajugé au Comte de *Scarboroug* tout l'argent necessaire pour l'usage des Ecuries au Couronnement ; au Comte d'*Exeter*, tout ce qui est pour les Bassins à laver ; & au *Champion*, le plus beau Cheval des Ecuries de S. M. Voici une partie de l'or & de l'argent qui doit être distribué par cette ceremonie ; au Lord Grand Aumônier, 305. onces en deux Grands Bassins dorez ; au Lord Maire de *Londres*, une Coupe d'or avec son couvercle du poids de vingt onces, au Chef qui apporte la Coupe, une Coupe avec son couvercle du poids de trente-deux onces d'argent doré ; au Maire d'*Oxford*, une grande Tasse avec son couvercle d'argent doré, du poids de 110. onces ; au *Champion*, une Tasse avec son couvercle d'argent doré, pesant 36. onces ; au Duc de *Norfolck*, Grand Sommelier d'*Angleterre*, une Coupe d'or, du poids de 32. onces ; au Grand Chambellan, comme Chef des Officiers, deux grands Bassins d'argent doré. L'Archevêque de *Cantorbery*, suivant l'usage, aura la Pourpre qui sera au tour de la Chaire, les Coussins, les Tapis, le Marchepied, les Chaises &c. qui serviront à la Ceremonie. Le Colonel *Howat* a été fait Gouverneur de l'Isle de *Fersey* ; & le Comte de *Burlington* a été pourvû de la Charge de Vice-Amiral du Comté d'*Yorck*. Le Brigadier *Hunter* est parti pour son Gouvernement de la *Jamaïque* ; & le Colonel *Montgomeri*, pour celui de la nouvelle *Yorck*. La Ceremonie du Couronnement est, dit-on, remise au 22. Octobre, à cause de la haute Marée dont on est menacé du 15 au 20., & qui pour-

roit causer des delordres que l'on veut prévenir.

IV. La principale attention de cette Cour paroît être de conserver *Gibraltar*, & de munir cette Forteresse de tout ce qui peut servir à sa défense; d'entretenir une forte Escadre dans la *Mediterranée*, qui veille sur les démarches des Espagnols, & de mettre l'Amiral Hozier qui est en *Amerique*, en état d'empêcher le retour des Gallions, & cela tant que l'*Espagne* ne prendra pas d'autres résolutions. C'est pour cette raison qu'on continuë ici de faire de si grands armemens. Les Elections Parlementaires sont presque achevées. On compte qu'il y a déjà environ 400. Membres élus, parmi lesquels il y en a 160. qui n'étoient pas du dernier Parlement, & que la plus grande partie est très-affectionnée au Gouvernement present. Le 2. Octobre on proceda à *Edimbourg* à l'élection des 16. Pairs *Ecossois*, qui doivent avoir séance dans la Chambre Haute, & ceux qui ont été élus sont, les Comtes de Sutherland, Gouverneur du Château de Sterling, de Rothes, Colonel d'un Regiment d'Infanterie, de Buchan, de Haddington, de Lowdown, de Finlater, de Selkirk, d'Orckney, de Strais, de Bute, de Hoptown, Deloraine, d'Isle, de Marchmont, le Lord Dunmore, & le Duc de Montross. Le Parlement d'Irlande est convoqué pour le 25. Novembre prochain. Le Docteur Wynne, Evêque de *St. Asaph*, a été pourvû de l'Evêché de *Bath & Wels*; & le Docteur Harte, de celui de *St. Asaph*. Mr. Guillaume Stanhope vient d'être nommé un des Ministres Plenipotentiaires de S. M. au prochain congrès de Cambrai. Le Comte de Chesterfield va relever en Hollande Mr. Finck, & le Lord Waldgrave, qui s'est arrêté en *France* depuis la mort du feu Roi, est toujours destiné pour l'Ambassade de

Vienne. Mr. le Heup est rapellé de *Stockholm*, & le Baron Diescau va le remplacer.

V. Le Roi a supprimé le Conseil Privé qui avoit été établi par le feu Roi son Pere, & S. M. en a retabli en même-tems un nouveau composé des mêmes Membres, à l'exception du Comte d'Orrey, qui en a été exclu, & dont le Duc de Dovenshire a été déclaré Président. Tous ces nouveaux membres prirent le 1. Octobre leurs places dans ce Conseil, après avoir prêté le serment de fidelité entre les mains de S. M. Le 4. le Roi, la Reine, le Prince Guillaume, & les deux plus jeunes Princesses revinrent de *Kensington* au Palais de *St. James*, pour y passer l'Hiver: les trois autres Princesses étant restées à *Kensington*, à cause d'une indisposition survenue à la Princessse Amelie. On compte que dans l'Abbaye, la Salle & la Cour du Palais de *Westminster*, & les places où la procession doit passer le jour du Couronnement, il y a des Echaffauts pour y placer 200000. personnes. Rien n'est égal aux dispositions que l'on fait pour cette Ceremonie, qui sera des plus magnifique & des plus somptueuses: on en aura sans doute des relations. La proclamation qui remet cette solemnité au 22. fut publiée le 5.; & comme cette nouvelle date du Couronnement, ne s'accorde plus avec celle qui est marquée sur les Medailles, on a été obligé d'en rompre les coins, & d'en faire un nouveau, pour changer le millesime. On ôte aussi le mot *Inaugurat.* pour y mettre celui de *Coronat.*

VI. *Hollande.* Les Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* se separerent le 20. Septembre jusqu'au premier d'Octobre. Mr. d'Assendelfit Résident de cet Etat auprès du Roi de *Danemarck*, est parti pour *Copenhague*. Le Baron de Keppel est au contraire

des Princes &c. Novemb, 1727. 395

traire revenu de *Berlin*, & fit le 26. le rapport des négociations dont il a été chargé à la Cour de *Prusse*. Le 24. le jeune Prince de *Nassau-Orange* arriva à *Utrecht*, où Son Altesse Sérénissime vient achever ses études dans l'Université de cette Ville. Le Prince Guillaume de *Hesse Cassel*, après avoir fait quelque séjour à *Soesdick* auprès de la Princesse d'Orange sa Sœur, revint le 5. Octobre à la *Haye*; & le 6. S. A. S. prêta serment à l'Assemblée de L. H. P. en qualité de General de la Cavalerie. Le 4. le Comte de *Velderen* & Mr. *Sylvius* allerent s'embarquer avec une nombreuse suite à bord des *Yachts* qui les attendoient dans la Meuse, pour se rendre à la Cour de la *Grande Bretagne*, en qualité d'Ambassadeurs Extraordinaires de cette République; & il part journellement quantité d'Etrangers, & des personnes de distinction, pour aller voir à *Londres* le Couronnement du Roi & de la Reine. Les Etats d'*Hollande* & de *Westfrie* se separerent le 11. jusqu'au 22. de ce mois d'Octobre.

VII. *Pays-Bas*. Mr. *Pestets*, Resident des Etats Generaux en cette Cour, est retourné à *Paris*, exécuter une nouvelle Commission de L. H. P. Le 12. le Maréchal de *Berwich* passa par cette Ville, avec Madame son Epouse & une suite de 5. ou 6. personnes à cheval, venant de *Paris*, & allant prendre les bains à *Aix-la Chapelle*, & on n'a pas manqué ici de regarder ce voyage comme mystereux. Le 16. la Ser. Archiduchesse alla chasser le Cerf dans la Forêt de *Soignies*, & S. A. S. dina ensuite dans le Château de *Teruren*. La Charge de Conseiller du Conseil Privé, vacante par la mort de Mr. de *Groëf*, a été donnée à Mr. *Taon*, Conseiller au Conseil de *Mons*; le Commandement du Fort *Monterey*, au Baron de *Schaden*,

den; & celui du Château de *Gand*, à Mr. Billien; tous deux Capitaines dans le Regiment du Grand Maître de l'Ordre *Teutonique*. Le premier Octobre on celebra ici, de même que dans toutes les principales Villes des *Pays-Bas*, l'anniversaire de la Naissance de l'Empereur, qui ce jour-là entra dans sa 43^e. année. Le Regiment de Dragons de *Wehlen* est arrivé partie à *Mons* & partie à *Ath*. Le Prince de la Tour-Taxis est revenu de *Francfort*.

ARTICLE VIII.

*Contenant les Naissances, Mariages & Morts
des Princes & autres Personnes de distinction,
depuis le mois dernier.*

I. **N** *Naissances*. La Duchesse de Bouffiers, fille du Maréchal de Villeroy, est accouchée à *Paris* d'une fille.

La nuit du 13. au 14. Septembre, la Princesse Epouse du Prince Royal & Electoral de *Saxe*, accoucha d'une Princesse à *Dresde*.

La Marquise de Bedmar, est accouchée d'un fils à *Madrid*.

II. *Morts*. La Comtesse de Golofkin, Epouse du Grand Chancelier de ce nom, mourut à *Petersbourg* sur la fin du mois d'Août.

Le 4. Septembre, *Christine Everhardine* Reine de *Pologne* & Electrice de *Saxe*, mourut dans son Château de *Pretsch*, âgée de 56. ans.

Mr. Buol, Referendaire du Conseil Privé de l'Empereur, est mort à *Vienne*.

Le Comte de *Windisgratz*, Président du Conseil

des Princes &c. Novemb. 1727. 397
seil de l'Empire est mort sur une de ses Terres,
âgé de 37. ans.

Le 6. Genevieve de Fremont, veuve de Gui-
Alfonse de Durfort, Duc de Quintin, Comte de Lor-
ges, Maréchal de France, Chevalier des Ordres
du Roi, &c. mourut à la Ferté-Vidame, chez le
Duc de St. Simon son Gendre, âgée de 68. ans.

Messire Guillaume de la Vieville, Evêque de
St. Brioux, est mort dans son Diocèse.

Le Chevalier George Ludlow, Tresorier de la
Ville de Londres, y est mort.

Dom Emanuel de Moncade, Comte de Bagnos,
est mort à Madrid.

Au commencement de Septembre, le General
Comte de Rabutin, Ambassadeur de l'Empereur à la
Cour de Russie, mourut subitement à Petersbourg.

Le Baron d'Asly, Gouverneur de la Citadelle
de Besançon, est mort dans son Gouvenement.

Loüis-Maurice de Rouzet, Marquis de Roque-
pine, est mort à Paris, âgé de 25. ans.

Messire Cosme de Valbelle, Marquis de Rians
& Lieutenant de Roi de Provence, est mort à
Balaruc, où il étoit allé prendre les eaux, âgé
de 66. ans.

Le 19. le Cardinal Augustin Fabroni, Créatur-
re de Clement XI., & natif de Pistoye, mourut à
Rome dans la 76^e. année de son âge, & la 22^e.
de son Cardinalat.

Dona Melchior Ladron Guevaray Tassix, Com-
tesse de Donara, Marquise de Montalegre, est
morte à Madrid, âgée de 46. ans.

Le 29. mourut à Paris dans sa 52^e. année, &
d'une espece de consomption, le Prince Borris de
Kurakin, Ambassadeur Extraordinaire du Czar à
la Cour de France, Conseiller du Conseil Privé
de S. M. Cz., General Major de ses Armées,
Lieutenant

Lieutenant Colonel de les Gardes, Chevalier de *St. André*, &c. Il fut envoyé en 1707. à la Cour de *Rome* auprès du Pape *Clement XI*. En 1708., à celle de *Vienne* auprès de l'Empereur *Joseph*. En 1710., à la Cour de l'Electeur d'*Hannover*, & en 1711. à celle de la *Grande Bretagne*. En 1712. il fut nommé Plenipotentiaire au Congrès d'*Utrecht*; & en même-tems Ambassadeur auprès des *Etats Generaux*, où il a résidé pendant 12. ans, pendant lesquels il alla à *Londres* en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, complimenter le Roi *George I.* sur son avènement au Trône. Il fut aussi nommé Plenipotentiaire au Congrès de *Brunswick* pour la pacification du *Nord*, après quoi il accompagna le Czar son Maître dans son voyage de *Paris*. En 1714. il vint résider à la Cour de *France* en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, & il étoit nommé premier Ministre Plenipotentiaire de *Russie* au prochain Congrès de *Cambrai*. Le Prince *Alexandre* son Fils, qui est actuellement à *Paris*, est déclaré son Héritier universel, étant le seul mâle de cette illustre Famille.

Le Comte *Conrad* de *Starhenberg*, Conseiller d'Etat Actuel, & en dernier lieu, Envoyé Extraordinaire de l'Empereur à la Cour de la *Grande Bretagne*, est mort subitement dans sa Seigneurie de *Matzen* à quelques lieues de *Vienne*.